



Thelloise

ROB

RAPPORT

D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2026

CADRE LEGAL

Le débat d'orientations budgétaires est une obligation légale pour les communes d'au moins 3500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, ainsi que dans les départements (articles L2312-1, L 5211-36 et L 3312-1 du CGCT). Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il doit être tenu par l'organe délibérant dans les deux mois précédant l'examen du budget, et ne pas avoir lieu :

- ni lors de la même séance que celle concernant le vote du budget ;
- ni lors d'une séance précédent le même jour celle du vote du budget (il doit se tenir dans un délai suffisant avant le vote du budget pour permettre aux élus de prendre connaissance, suffisamment en amont, des éléments utiles au vote).

1/ Le contenu du débat d'orientations budgétaires

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles mentionnés ci-dessus en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. En effet, le DOB doit désormais faire l'objet d'un rapport d'orientations budgétaires. Ce rapport, prévu par l'article L 2312-1 du CGCT, doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques a par ailleurs apporté les précisions suivantes :

À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, de la section de fonctionnement ;
- 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants, ainsi que les départements, le rapport comporte également les informations relatives :

- à la structure des effectifs ;
- aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

➤ à la durée effective du travail. Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité ou de l'EPCI.

2/ Le rapport « égalité hommes/femmes »

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants doivent présenter, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (art. 61 de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes).

Ce rapport comporte deux volets- un volet interne relatif à la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, réalisé à partir de données « relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération, à l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle » - un volet territorial relatif aux politiques publiques de nature à favoriser l'égalité sur son territoire, notamment en réalisant un bilan des « actions conduites à cette fin dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques ». Ce dernier peut également comporter une analyse de la situation économique et sociale en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes, à partir d'un diagnostic fondé sur les interventions relevant de sa compétence et sur les données des bénéficiaires de ses politiques.

3/ Le rapport sur la situation des collectivités territoriales en matière de développement durable

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 a introduit les articles L. 2311-1-1, L. 3311-2, L. 4310-1 dans le CGCT. Ces derniers prévoient que les maires et présidents des collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants, présentent, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. La production de ce rapport constitue également une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget.

SOMMAIRE

I Loi de finances 2026	6
A - Environnement macro-économique	6
B - Orientations du projet de loi de Finances pour 2026	6
II Evolutions prévisionnelles des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal 2026, des budgets annexes du TAD et des zones d'activité économique (ZAE)	9
A – le service Financier	17
B- Ressources Humaines : Masse salariale (chapitre 012), formations et autres dépenses de fonctionnement ...	18
1. Evolution du chapitre 012 (masse salariale)	18
2. Evolution du chapitre 011 (charges à caractère général)	18
3. Evolution du chapitre 65 (Indemnités des élus – cotisations et formations)	18
C - Le développement territorial (développement économique, emploi, tourisme et voiries/infrastructures)	19
1. Estimations budgétaires 2026 inscrites au budget principal concernant le développement économique et l'emploi	19
2. Estimations budgétaires 2026 inscrites au budget principal concernant le tourisme	24
3. Estimations budgétaires 2026 inscrites au budget principal concernant les études et travaux sur les voiries (ZAE et VIC)	26
4. Les aménagements économiques : inscriptions BP 2026	29
5. Le soutien aux clubs sportifs	29
6. Les budgets annexes	29
D - La Cohérence Territoriale	30
1. Aménagement et urbanisme	30
2. Les Mobilités	32
3. L'habitat et le logement	34
4. Les transitions écologiques	36
E- La Petite Enfance	38
1. Evolution 2025 et 2026	39
2. Les Haltes-Garderies Itinérantes (HGI)	40
3. Le Relais Petite Enfance	41
4. La convention territoriale globale (CTG)	42
5. Les actions du pôle petite enfance en direction du public	43
F- Les déchets	44
1. Evolution du montant du marché de collecte SEPUR	45
2. Contribution au SMDO pour le traitement	45
3. PLPDMA	45
4. Tri à la source des biodéchets	46
5. Subventions pour les récupérateurs d'eau de pluie et broyeurs	46
6. Suivi du groupement de commandes pour l'enlèvement des dépôts sauvages	46
7. Projet de collecte des mégots avec le soutien de l'ALCOME	47

G- Le Pôle Technique : Services patrimoine communautaire, NTIC et commande publique.....	47
1. Le service Patrimoine	47
2. La Commande Publique	49
3. Les NTIC.....	50
H – Les autres fonctions supports dépendant de la DGS	52
1. Le Secrétariat général	52
2. La communication.....	55
I - Les aides aux communes.....	56
1. Le fonds de développement communautaire.....	56
2. Les aides à l'apprentissage de la natation	56
3. La participation aux frais de fonctionnement des gymnases de Chambly et Neuilly-en-Thelle.....	56
4. Le fonds de concours à certains EAJE du territoire.....	56
5. Les frais de transport des ACM durant les vacances scolaires	57
III Evolutions prévisionnelles des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement des budgets annexes relevant des secteurs Assainissement collectif -SPANC GEMAPI.....	57
A - Assainissement collectif + SPANC.....	57
1. Budget annexe Assainissement collectif	57
2. L'Assainissement non collectif	61
B - La GEMAPI	62
IV Annexes	64

I Loi de finances 2026

A - Environnement macro-économique

Comme en 2025, l'instabilité politique observée en France fait que la loi de Finances pour 2026 n'a pas été votée à ce jour et qu'une loi Spéciale a été adoptée par le Parlement le 23 décembre dernier.

La promulgation de la loi spéciale (art.47 de la Constitution et 45 de la Loi Organique relative aux Lois de Finances) permet d'organiser une situation provisoire et ainsi assurer la continuité des services de l'Etat en attendant l'adoption de la loi de finances pour 2026.

Son périmètre est strictement circonscrit : elle autorise, ainsi, la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

Concernant, les collectivités territoriales, la loi spéciale permet le reversement aux collectivités des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat.

Un décret ouvrant les crédits dans la limite de ceux inscrits en loi de finances pour 2025 sera pris afin de couvrir les besoins des missions et programmes budgétaires pour démarrer la gestion 2026.

Principaux Indicateurs (selon prévisionnel Loi de finances pour 2026) :

<u>Contexte macro-économique :</u>	Réel 2023	Réel 2024	Estimation 2025	Prévision 2026
Croissance France	1,00%	1,10%	0,90%	1,00%
Croissance Zone euro	0,60%	0,80%	1,30%	1,20%
Croissance Mondiale	2,90%	3,00%	2,90%	2,80%
Estimation inflation France	4,80%	2,30%	1,00%	1,70%
<u>Administrations publiques :</u>	2023	2024	Estimation 2025	Prévision 2026
Croissance en volume de la dépense publique	-1,30%	0,50%	1,40%	
Déficit public (% du PIB)	5,50%	6,10%	5,40%	4,70%
Dette Publique (% du PIB)	109,90%	111,90%	115,60%	118,00%
Taux de dépense publique	56,40%	57,10%		
<u>Collectivités locales :</u>	2023	2024	2025	selon prévision Loi de finances
Transferts financiers de l'Etat	105,9 Mds €	105,5 Mds €	105,5 Mds €	107,9 Mds €
dont concours financiers de l'Etat	52,84 Mds €	54,57 Mds €	54,4 Mds €	53,4 Mds €
Dont DGF	26,85 Mds €	27,25 Mds €	27,4 Mds €	32,5 Mds €

B - Orientations du projet de loi de Finances pour 2026

Dans l'attente du vote de la loi de finances pour 2026, les incertitudes sont nombreuses quant aux futurs concours de l'Etat au bénéfice des collectivités locales.

Les concours financiers de l'Etat s'élèvent à hauteur de 53,4 Mds € soit une baisse d'un milliard par rapport à 2025.

Principales mesures relatives aux collectivités locales

Transferts financiers de l'Etat aux collectivités

Dans le PLF 2026, les prélèvements sur les recettes de l'Etat (PSR) au profit des collectivités étaient prévus à hauteur de 49,5 Milliards d'euros dans le PLF 2026 (contre 45,23 Mds € en 2025).

La DGF est fixée à hauteur de 32,5 Mds € pour 2026 (contre 27,4 Mds en 2025). Cette hausse provient essentiellement :

- De la réintégration de la fraction de TVA, affectée aux régions depuis 2018
- De la diminution de la DGF des départements suite à la recentralisation des compétences sanitaires dans les départements de Haute-Savoie et d'Ille-et-Vilaine.

Création d'un fonds d'investissement pour les Territoires (FIT)

Le projet de loi de finances pour 2026 proposait de regrouper dans un fonds unique 3 anciennes dotations d'investissement :

- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- la dotation politique de la ville (DPV)
- la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

La création de ce fonds, dont l'attribution est confiée au préfet de département, devrait permettre de simplifier les dispositifs de soutien à l'investissement des collectivités.

Les bénéficiaires de ce fonds demeurent les collectivités rurales, mais aussi celles marquées par des difficultés urbaines :

- les communes et EPCI à fiscalité propre qualifiés de ruraux au sens de l'INSEE
- les communes et EPCI à fiscalité propre d'outre-mer respectivement de moins de 35 000 habitants et de moins de 150 000 habitants
- les communes dont la part de population vivant en quartier politique de ville (QPV) est supérieure à 10 %, ainsi que les EPCI dont elles sont membres et exerçant la compétence politique de la ville

Son montant s'élèverait à **1,4 milliard € pour l'année 2026, contre 1,6 milliard € en 2025.**

Fonds Vert :

Réduit de 2,5 Mds € en 2024, à 1,14 Mds € en 2025, le fonds vert devrait être à nouveau réduit et porté à 650 millions d'euros en 2026.

Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) :

Le PLF pour 2026 proposait plusieurs adaptations du FCTVA :

- Exclure les dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible, intégrées depuis 2016 afin de recentrer le fonds sur son objectif premier : soutenir l'investissement public local.
- Décaler d'un an la perception pour les EPCI à fiscalité propre : le versement n'aurait plus lieu l'année même de la dépense mais l'année suivante.

Maîtrise de la dynamique de la TVA :

Au fil des années, les collectivités locales ont perçu des fractions de TVA nationale en lieu et place de la perception d'impôts locaux (TH, CVAE).

La compensation prend la forme d'une fraction de TVA nationale figée qui donne lieu à un montant reversé chaque année en fonction du montant de la TVA nationale.

La Loi de finances pour 2025 a figé le montant sur celui perçu en 2024, la dynamique de la TVA est ainsi conservée sur le budget de l'Etat pour associer les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics.

Pour 2026, le PLF prévoyait que la TVA versée aux collectivités comprenne bien la dynamique de TVA mais minorée du taux d'inflation de l'année précédente.

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives 2026 :

Pour rappel, depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives codifiés à l'article L1518 bis du Code Général des Impôts (CGI) relève d'un calcul basé sur l'évolution de l'inflation et non plus d'une fixation par amendement parlementaire.

Pour 2026, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) sur un an se situe à hauteur de 0,8 % fixant ainsi le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives à 1,008.

Ajustement du fonctionnement du DILICO 1 instauré en 2025 :

Pour rappel, la LFI 2025 a créé un dispositif de lissage conjoncturel d'1 milliard € afin d'associer les collectivités au redressement des finances publiques : 2 127 collectivités ont ainsi été sollicitées.

Ce dispositif repose sur le prélèvement de ressources fiscales versées aux collectivités territoriales et à leurs groupements à fiscalité propre, ces contributions étant ensuite mises en réserve sur le budget de l'État puis reversées. Les collectivités ponctionnées récupéreront 90 % de cette contribution par tiers sur trois années (2026, 2027 et 2028) au prorata de leur contribution, dans la limite de leur versement, et les 10 % restant serviront à la péréquation (à travers le FPIC pour les communes et EPCI à fiscalité propre, le fonds national de péréquation des DMTO pour les départements et le fonds de solidarité régional pour les régions).

Le PLF 2026 vient préciser que la mise en œuvre du DILICO en 2025 avec les versements prévus entre 2026 et 2028 ne sont pas conditionnés par l'existence de nouveaux prélèvements sur ces mêmes années.

Nouveau DILICO 2 pour l'année 2026 :

Le projet de loi de finances pour 2026 prévoyait le renouvellement du dispositif de lissage mais avec quelques ajustements d'où la dénomination de DILICO 2.

L'objectif reste le même, associer les collectivités au redressement des finances publiques, mais avec de nouvelles modalités :

- le montant passe d'1 à 2 milliards €
- le prélèvement est opéré en priorité sur les douzièmes de fiscalité et / ou sur les fractions de TVA, mais également si insuffisant sur les attributions de DGF et le PSR « locaux industriels »
- la part dédiée à la péréquation, et non reversée aux collectivités, passe de 10 à 20 %
- les versements ne sont plus lissés sur 3 ans (90 % soit 30 %/an) mais sur 5 ans (80 % soit 16 %/an)
- la mise en œuvre des versements est conditionnée :

En intégralité si l'évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement (hors emprunts et dettes assimilées) du budget principal entre les comptes de clôture 2024 et 2025 est inférieure ou égale à l'évolution du PIB. Ce comparatif est réalisé au niveau des catégories de collectivités.

Partiellement si cette même évolution des dépenses est inférieure ou égale à l'évolution du PIB + 1 %. Ce versement est pondéré de la différence entre les deux évolutions comparées et individualisé par collectivité (et non sur l'ensemble de la catégorie de collectivités).

720 millions € pour les communes et **500 millions €** des EPCI à fiscalité propre.

- **Pour les communes**, un indice synthétique de ressources et de charges est calculé et composé comme suit :

- 75 % du rapport entre le potentiel financier par habitant de la commune et le potentiel financier moyen par habitant des communes
- 25 % du rapport entre le revenu moyen par habitant de la commune et le revenu moyen par habitants des communes.

Les communes contributrices sont celles dont l'indice synthétique est supérieur à 100 % (110 % en 2025) de l'indice moyen des communes.

- **Pour les EPCI à fiscalité propre**, le calcul de l'indice est équivalent mais le potentiel fiscal est pris en compte à la place du potentiel financier des établissements.

Les EPCI contributeurs sont ceux dont l'indice synthétique est supérieur à 80 % (110 % en 2025) de l'indice moyen des établissements.

Les 720 millions € sont répartis entre les communes contributrices en fonction de leur population multipliée par l'écart relatif entre l'indice de la commune et 100 % de l'indice moyen des communes, à l'exception de quelques communes. Le calcul pour les 500 millions € des EPCI à fiscalité propre est fonction de leur population multipliée par l'écart relatif entre l'indice de l'EPCI et 80 % de l'indice moyen des EPCI.

La contribution des communes ne peut dépasser 2 % des recettes réelles de fonctionnement du compte de clôture 2023 du budget principal et elle ne sera pas due si elle est inférieure à 1 000 € : dans ces deux cas, l'ajustement est réalisé sur la contribution supportée par les autres communes.

La contribution de chaque EPCI ne peut dépasser 2 % des recettes réelles de fonctionnement du compte de clôture 2023 du budget.

II Evolutions prévisionnelles des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal 2026, des budgets annexes du TAD et des zones d'activité économique (ZAE)

PREAMBULE

Le rapport d'orientations budgétaires 2026 vous est présenté dans un contexte particulier du fait des élections municipales et communautaires à venir.

L'exécutif communautaire fait le choix aujourd'hui de vous présenter des orientations et projections budgétaires qui permettront d'assurer la continuité de l'action publique dans le respect des orientations engagées et des engagements pris.

Le vote des différents budgets de notre intercommunalité est prévu le 10 mars prochain, étant précisé que la nouvelle assemblée communautaire aura la possibilité, si elle le souhaite, de procéder à des ajustements si certains choix opérés étaient remis en cause.

La note de cadrage budgétaire adressée aux pôles et services faisait état d'une diminution attendue des dépenses de fonctionnement à hauteur de 5%. Ces derniers ont donc monté leurs budgets avec rigueur. Des arbitrages techniques puis politiques ont également été opérés et donnent lieu aux orientations 2026 présentées dans ce rapport.

Poursuivre le développement de nos services aux habitants

Depuis l'ouverture de nos Espaces France Services en 2024, le nombre d'accompagnements journaliers ne cesse de progresser, preuve que ce service répond à un besoin prégnant des habitants. Nous sommes à 14,5 accompagnements par jour.

De nouveaux ateliers numériques à destination des habitants sont également prévus.

En matière de Petite Enfance, la création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents est envisagée au 2^{ème} semestre. Nous souhaitons également réaliser une analyse des besoins en mode de garde des familles et lancer une réflexion pour adapter l'offre à la demande sur le territoire.

Notre offre de services en matière d'accompagnement à l'amélioration de l'habitat (opération façades, lutte contre les passoires thermiques) se poursuivra et nous proposerons aux communes de mettre en place la déclaration de louer.

Agir pour et avec les communes : accompagner, mutualiser

Les petites communes rencontrent des problèmes en cas d'absence pour maladie de leur secrétaire de mairie. Le recours aux services du CDG s'avère souvent infructueux.

Aussi, la CC Thelloise propose de recruter un agent administratif polyvalent qui pourra venir en assistance de manière ponctuelle sur des sujets touchant les ressources humaines, les finances ou encore le traitement administratif de l'état civil. Les détails de cette proposition figurent plus loin dans notre ROB (rubrique RH).

Notre SCoT sera approuvé en mars 2026. Les communes auront ensuite trois ans pour mettre en compatibilité leurs PLU en engageant une modification simplifiée ou une révision selon les cas et en fonction de l'ancienneté des PLU.

Pour ce faire, le recours à des bureaux d'étude s'avérera nécessaire. La CC Thelloise **propose d'accompagner financièrement cette prestation, sous réserve d'être associée aux travaux**. Les équipes de la CC Thelloise se tiendront à disposition des communes qui le souhaiteront, en amont, pour les aider à rédiger leur cahier des charges et à lancer leur consultation.

Enfin, face à la baisse de la natalité et de la démographie scolaire attendues (- 6000 élèves dans le département sous 3 ans), **il est proposé d'engager avec les communes et syndicats existants une réflexion qui permettra d'adapter les moyens (humains et matériels) à cette situation**.

Promouvoir le développement de notre territoire

L'approbation définitive de notre SCOT devrait intervenir en mars 2026, après de nombreux rebondissements liés aux directives de la loi Climat et Résilience mais également du SRADDET.

Les communes auront ensuite une année pour analyser les écarts entre leurs PLU et le SCoT puis trois années pour assurer la mise en compatibilité de leurs PLU. La CC Thelloise se tiendra à disposition pour accompagner financièrement les communes dans ce cadre (voir § solidarité communautaire)

L'implication de notre Communauté de communes dans le développement économique du territoire continue de porter ses fruits.

Le renforcement de notre prestation d'accompagnement à la création d'entreprise en 2025 a généré une forte activité.

La CC Thelloise agira de nouveau en ce sens en 2026 par une prospection active, des visites, des évènements. Elle a en outre développé des partenariats dynamiques et efficaces avec les chambres consulaires, les organismes œuvrant pour l'emploi mais également la création d'entreprises. Nous initierons de nouveaux partenariats en 2025 et accentuerons nos partenariats existants.

En 2026, nous poursuivrons les études d'aménagement de nouvelles zones d'activité situées à Chambly et Neuilly et nos dossiers relatifs à l'aménagement et la commercialisation des zones d'activité existantes (Noailles)

Comme les années précédentes, des travaux conséquents de rénovation des voiries sur les zones d'activité seront réalisés. La CC Thelloise déclinera son PPI avec plus de 611 000€. Elle consacrera également 480 500 € d'investissements aux voiries d'intérêt communautaire. Au total, ces dépenses représenteront 1,1 million d'euros auxquels il convient d'ajouter des dépenses de fonctionnement à hauteur de 279 000 €.

Concernant la création du barreau de Noailles, les dernières études se poursuivront pour des travaux à envisager en 2027. 100 000 € sont budgétés en vue de réaliser le diagnostic archéologique, l'étude géotechnique, la détection de réseaux, le piquetage et le bornage.

En 2026, 30 000 € d'études sont également inscrits dans le cadre de la création de deux voies douces (Mesnil à Chambly et Berthecourt à Villers-St-Sépulcre, sous réserve de la prise en charge, par les communes du coût des travaux en agglomération.

180 000 € de travaux sur la voie douce entre Laboissière-en-Thelle à Ste Geneviève sont également prévus. Il s'agit des travaux réalisés pour le compte de la CC des Sablons qui donneront lieu à remboursement. 7000 € de crédits dédiés à la maîtrise d'œuvre sont également inscrits.

Œuvrer pour l'environnement

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) continuera d'être décliné.

En parallèle des actions sur la thermographie, il est également envisagé l'organisation de balades thermiques avec l'ADIL pour sensibiliser les élus et habitants aux ponts thermiques et rénovations associées.

Un cadastre solaire sera également élaboré en lien avec le SE 60 afin d'offrir une information complémentaire d'aide à la décision pour les particuliers, entreprises, agriculteurs.

La CC Thelloise a travaillé à la mise en place d'un partenariat avec la Chambre d'agriculture en vue d'actions concrètes.

La réalisation de fresques du climat et d'ateliers de sensibilisation aux enjeux climatiques se poursuivra en direction des élus et des habitants.

La stratégie numérique responsable de la CC Thelloise approuvée en 2025 continuera d'être déclinée.

Notre EPCI poursuivra également le développement de sa politique en faveur des mobilités douces et partagées

Ainsi, l'offre de service du Pass Thelle Bus fera l'objet d'ajustements et d'améliorations.

Le partenariat avec la plateforme Blablacar Daily a été reconduit afin de développer la pratique du co-voiturage sur le territoire. Les retours constatés en 2025 sont très prometteurs.

En 2026, 30 000 € d'études seront également inscrits dans le cadre de la création de deux voies douces (Mesnil à Chambly et Berthecourt à Villers-St-Sépulcre, sous réserve de la prise en charge, par les communes du coût des travaux en agglomération.

La prévention des déchets et le tri

S'agissant des biodéchets, la CC Thelloise poursuivra la vente de composteurs à tarif préférentiel aux habitants en accentuant la sensibilisation des bailleurs sur l'habitat collectif mais également des plus jeunes. Nous prolongerons aussi nos formations et ateliers visant à réduire ses déchets, en différents points du territoire, à l'attention des habitants mais aussi des scolaires.

A l'issue d'une phase de consultation, nous mettrons en œuvre le marché en groupement concernant la collecte et le traitement des mégots.

La Ressource en eau

2026 sera l'occasion de poursuivre le PPI de l'intercommunalité en matière d'assainissement (stations et réseaux).

Dans le cadre de la GEMAPI, il conviendra de mettre en place une gouvernance et un plan d'actions au service de nos compétences relatives à la prévention des inondations et au ruissellement. La CC Thelloise continuera également de déployer des classes d'eau à destination des élus et des scolaires.

Estimation du résultat 2025 du budget principal :

Les résultats estimés de l'exercice 2025 sont de :

- +7 136 217 euros en section de fonctionnement
- -360 554 euros en section d'investissement et -1 133 360 euros en prenant en compte les restes à réaliser.

SECTIONS	PREVISIONS	REALISATIONS	RESTES A REALISER	REAL + RAR
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 491 094,03	5 797 490,62	1 794 499,53	7 591 990,15
RECETTES	10 491 094,03	5 436 935,99	1 021 693,71	6 458 629,70
RESULTATS D'INVESTISSEMENT		-360 554,63	-772 805,82	-1 133 360,45
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	28 973 242,46	24 718 832,71		24 718 832,71
RECETTES	28 973 242,46	31 855 050,68		31 855 050,68
<i>En attente P503</i>				
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT		7 136 217,97	0,00	7 136 217,97
RESULTAT		6 775 663,34	-772 805,82	6 002 857,52

Le résultat positif de la section de fonctionnement permet de générer de l'autofinancement et il est prévu d'affecter la somme de 2,5 M€ en section d'investissement.

Projet de budget 2026 – grands équilibres :

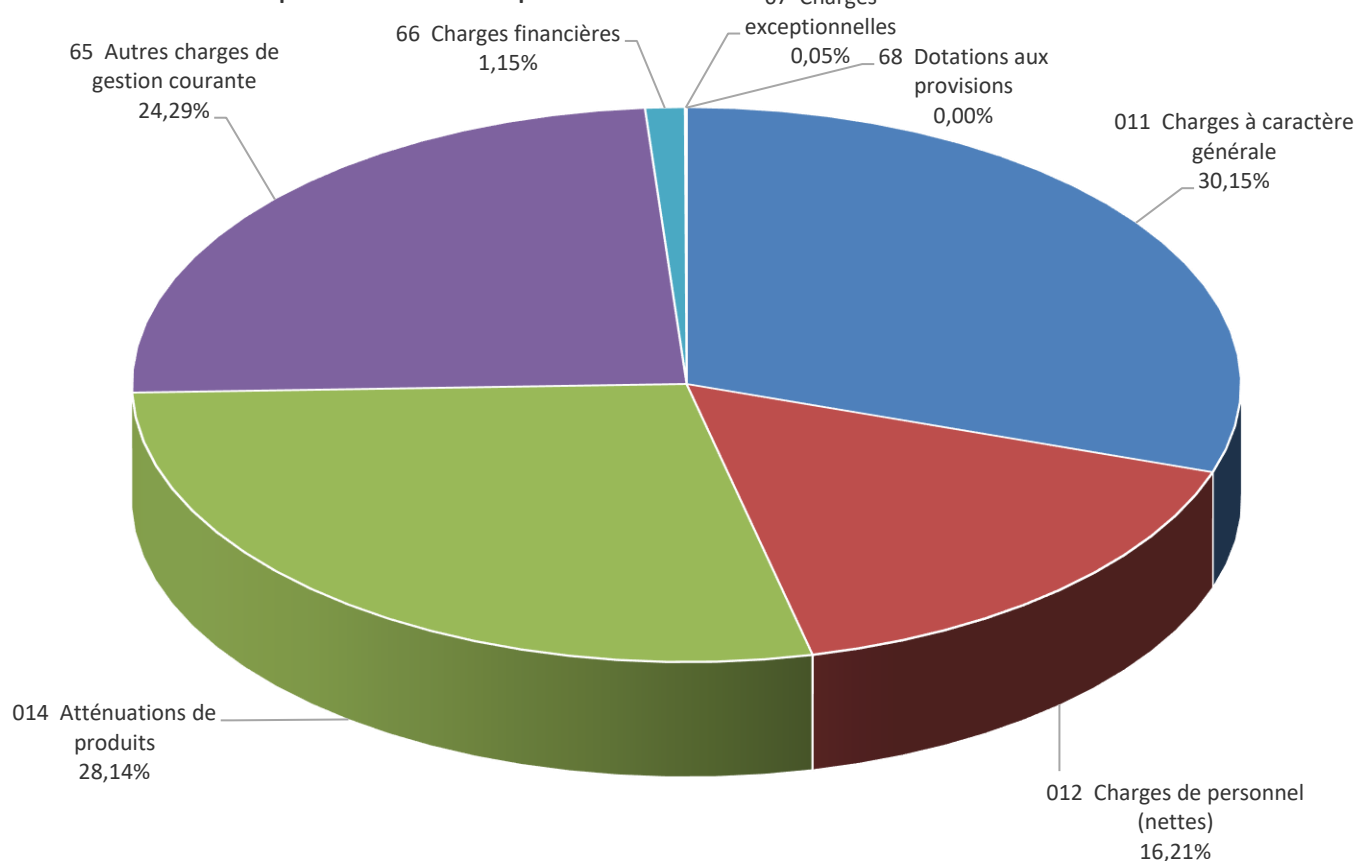
DEPENSES			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Opérations réelles	24 762 942	8 351 489	33 114 431
Ecritures d'ordre	4 700 000	272 000	4 972 000
Total	29 462 942	8 623 489	38 086 431
RECETTES			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Opérations réelles	29 192 942	3 921 489	33 114 431
Ecritures d'ordre	270 000	4 702 000	4 972 000
Total	29 462 942	8 623 489	38 086 431

Par chapitre : Section de fonctionnement

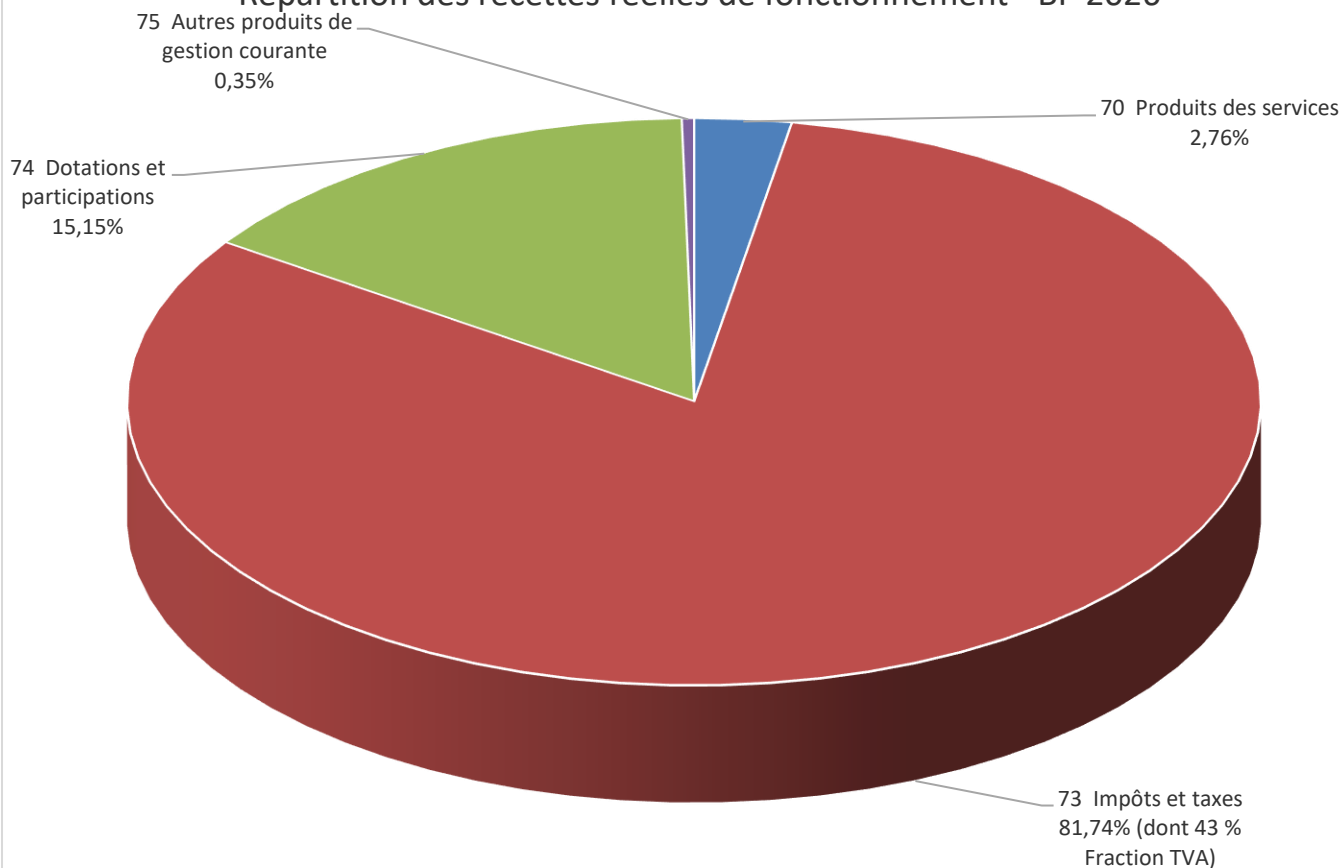
PROJET DE BUDGET 2026 - BUDGET PRINCIPAL							
RECAPITULATIF SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Chapitre	DEPENSES	Propositions BP 2026	Evolution BP26/BP25	Chapitre	RECETTES	Propositions BP 2026	Evolution BP26/BP25
011	Charges à caractère générale	7 450 415,00	3,48%	002	Résultat antérieur reporté	4 586 847,97	14,80%
012	Charges de personnel	4 056 603,00	4,39%	013	Atténuations de charges	50 000,00	-16,67%
014	Atténuations de produits	6 955 000,00	0,18%	70	Produits des services	678 000,00	-4,51%
65	Autres charges de gestion courante	6 003 924,00	2,45%	73	Impôts et taxes	20 071 094,03	1,16%
66	Charges financières	285 000,00	-0,17%	74	Dotations et participations	3 721 000,00	2,91%
67	Charges exceptionnelles	12 000,00	-25,00%	75	Autres produits de gestion courante	86 000,00	-14,85%
68	Dotations aux provisions	0,00	-100,00%	76	Produits financiers	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00		77	Produits exceptionnels	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	2 500 000,00	28,21%	78	Reprises sur provisions pour risques	0,00	
042	Opérations d'ordre entre sections	2 200 000,00	6,02%	042	Opérations d'ordre entre sections	270 000,00	-7,22%
	TOTAL DEPENSES	29 462 942,00	2,96%		TOTAL RECETTES	29 462 942,00	2,96%

Rq : le taux moyen de réalisation du chapitre 011 entre 2021 et 2025 est de 88.40 %.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement - BP 2026



Répartition des recettes réelles de fonctionnement - BP 2026

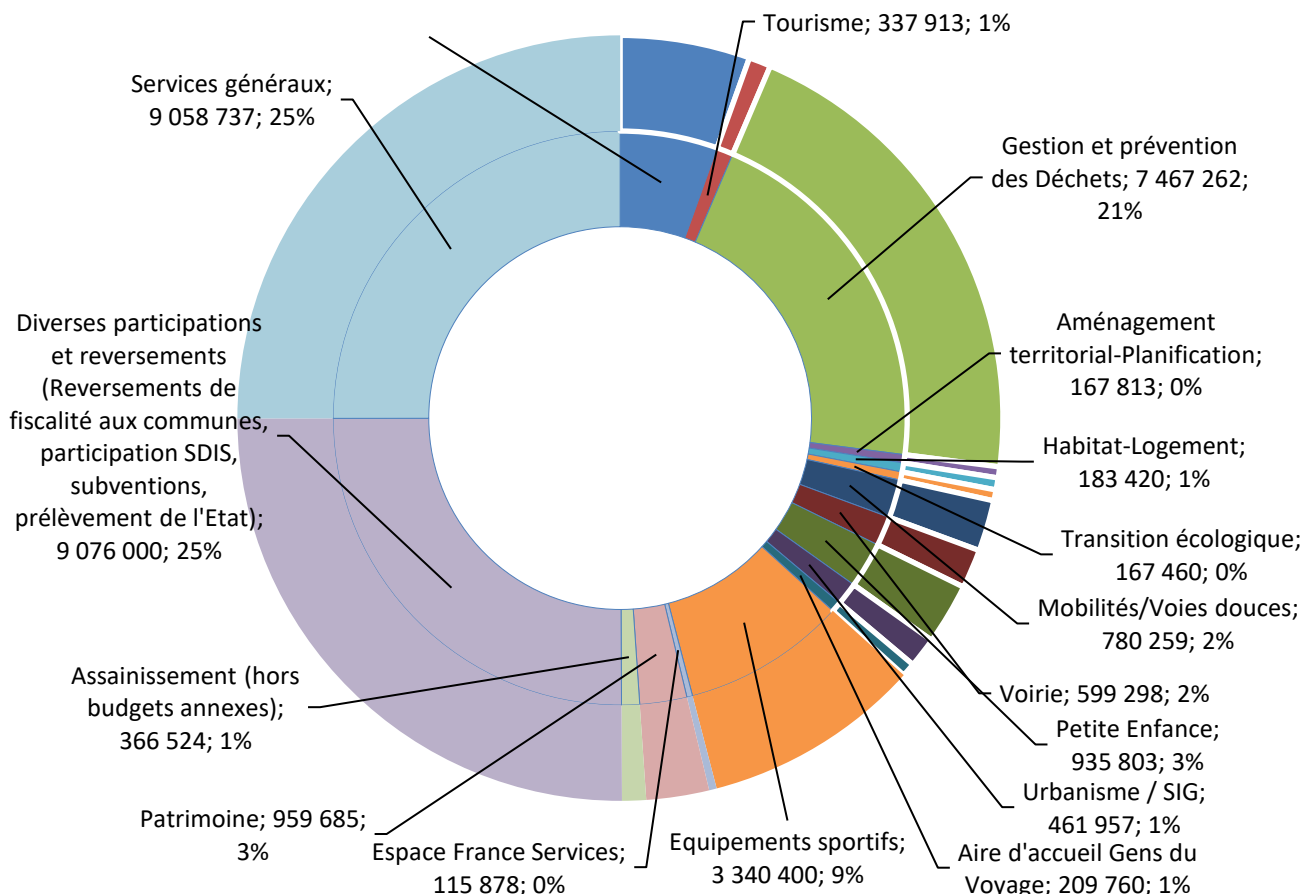


Par chapitre : Section d'investissement

PROJET BUDGET 2026- RECAPITULATIF INVESTISSEMENT							
DEPENSES	RAR 2025	Propositions BP 2026	TOTAL BUDGET 2026	RECETTES	RAR 2025	Propositions BP 2026	TOTAL BUDGET 2026
Chap 20 - Immobilisations incorporelles	39 036,00	200 345,00	239 381,00	Chap 001 - Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
Chap 204- Subventions d'équipements versés	936 697,05	1 612 500,00	2 549 197,05	Chap 021 - Virement du fonctionnement	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00
Chap 21 - Immobilisations corporelles	673 922,46	3 053 220,00	3 727 142,46	Chap 10 - Dotations et fonds divers	0,00	2 749 766,99	2 749 766,99
Chap 23 - Immobilisations en cours	143 095,76	100 000,00	243 095,76	Chap 13 - Subventions d'investissement	810 482,84	0,00	810 482,84
Chap 16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00	900 000,00	900 000,00	Chap 16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00
Chap 040 - Opérations d'ordre entre sections	0,00	270 000,00	270 000,00	Chap 040 - Opérations d'ordre entre sections	0,00	2 200 000,00	2 200 000,00
Chap 001 - Résultat d'investissement reporté	0,00	360 554,63	360 554,63	Chap 024 - Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Chap 020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	Chap 041 - Opérations patrimoniales	0,00	2 000,00	2 000,00
Chap 041 - Opérations patrimoniales	0,00	2 000,00	2 000,00	Chap 204 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
Chap 10- Dotations et fonds divers	0,00	0,00	0,00	Chap 21- Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
Chap 4581- Opérations sous mandats	2 089,80	180 000,00	182 089,80	Chap 4582- Opérations sous mandats	211 210,87	0,00	211 210,87
				Chap 18 - Compte de liaison	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 794 841,07	6 678 619,63	8 473 460,70	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 021 693,71	7 451 766,99	8 473 460,70

FONCTIONNEMENT																					
Developpement territorial (économique , emploi)	Tourisme	Déchets	Aménagement territorial-Planification	Habitat-Logement	Transition écologique	Mobilités/Voies douces	Voirie	Petite Enfance	Urbanisme / SIG	France Services et ateliers	Aquatuelle	AGV	Assainissement	Patrimoine dont gymnases	Secrétariat général/Direction générale	Services généraux					TOTAL
																RH (dont non ventilé : Assurance, CNAS, Participation mutuelle, Tickets resto etc...)	NTIC	Communication	Commande Publique	Finances	
147 000	20 000	3 824 020	69 365	7 760	95 200	236 400	149 200	67 505						370 480	103 800	355 354	133 150	78 960	14 250	5 021 000	10 693 444
154 502	69 060	328 815	36 709	71 719	70 249	88 876	91 696	715 287	415 009	101 755			329 562	356 970	436 063	201 373	108 981	129 618	65 124	285 235	4 056 603
385 120	19 053	28 402	5 324	3 611	1 411	3 983	4 152	62 066	44 558	13 258	1 225 500	179 760	35 312	66 595	0	0	0	0	0	0	2 078 105
202 280		7 540				0	0	35 000		5 800	0	78 500	800								329 920
4 550		11 620	1 200	550	550	550	550	11 160	37 650	4 185		1 260	1 750	3 175							78 750
9 020	1 850	860		0	500	50	50	2 560	4 700	1 100			2 300	75							23 065
536	203	2 302	124	2 661	161	383	552	6 796	2 208	323			2 262	7 495							26 006
5 000		1 080	4 000			3 000	3 000	5 550		1 000	1 225 500	100 000	28 000	29 700							1 405 830
6 200	17 000	5 000	0	400	200			1 000		850			200	500							31 350
129 500														6 000							135 500
28 034														19 650							47 684
270 240	9 800	3 150 500						70 000						6 250					52 000	9 076 000	12 634 790
956 862	117 913	7 331 737	111 398	83 090	166 860	329 259	245 048	914 858	459 567	115 013	1 225 500	179 760	364 874	800 295	539 863	556 727	242 131	208 578	131 374	14 382 235	29 462 942
INVESTISSEMENT (Propositions nouvelles)																					
Developpement territorial (économique , emploi)	Tourisme	Déchets	Aménagement territorial-Planification	Habitat-Logement	Transition écologique	Mobilités/Voies douces	Voirie	Petite Enfance	Urbanisme / SIG	Espace France Services	Aquatuelle	AGV	Assainissement	Patrimoine dont gymnases et parkings	Secrétariat général/Direction générale	RH	NTIC (dont THD)	Communication	Commande Publique/Juridique	Finances	TOTAL
30 000	170 000	80 100	3 000			450 500	353 400	6 000						702 000	200	5 000	109 630	2 000		1 530 554	3 442 384
999 530	50 000	55 425	53 415	100 330	600	500	850	14 945	2 390	865	1 560 000	30 000	1 650	12 290	8 620	8 400	1 100	6 300	1 160	400 865	3 309 235
341 100		50 800						9 250	350		500 000	30 000					1 100				932 600
1 930		4 625	915	330	600	500	850	5 695	2 040	865			1 650	2 290	8 620	8 400		6 300	1 160	865	47 635
																					0
											1 060 000										1 060 000
																					0
626 500														10 000							636 500
30 000	50 000		52 500	100 000																400 000	632 500
1 029 530	220 000	135 525	56 415	100 330	600	451 000	354 250	20 945	2 390	865	1 560 000	30 000	1 650	714 290	8 820	13 400	110 730	8 300	1 160	1 931 419	6 751 619
1 986 392	337 913	7 467 262	167 813	183 420	167 460	780 259	599 298	935 803	461 957	115 878	2 785 500	209 760	366 524	1 514 585	548 683	570 127	352 861	216 878	132 534	16 313 654	36 214 561

Répartition des dépenses budget 2026 par secteur (en montant et pourcentage)
 Développement Economique; 1 986 392; 5%



A – le service Financier

En 2025, le service financier a continué à mettre à jour l'actif, et plus particulièrement celui du budget annexe assainissement.

Cette année a vu la signature en juin, d'un engagement partenarial entre les services de la DDFIP et la CCT. Cet engagement s'inscrit dans la volonté des deux parties de travailler en étroite collaboration afin de moderniser la gestion publique locale et d'améliorer la qualité comptable.

En 2026, les premiers comptes financiers uniques (CFU) seront édités en remplacement des comptes de gestion et administratifs pour acter le bilan comptable de l'année 2025. Un important travail sera effectué afin d'améliorer la qualité de la gestion comptable. Ainsi, le délai de paiement continuera d'être sérieusement pris en considération et un travail sera réalisé afin de le réduire pour atteindre 20 jours de DGP.

De même, le service financier a la volonté de réaliser une cartographie des risques afin d'améliorer la qualité comptable. Il consistera notamment au recensement des erreurs, des rejets, et analyser leur cause.

Un règlement financier interne sera élaboré afin de retrouver dans un seul et même document l'ensemble des procédures, le rappel de certaines règles de gestion. Dans un souci d'accompagnement des communes, cet outil servira de base pour aider les secrétaires de mairie dans le suivi de leur budget communal.

Nous souhaitons également mettre en place le prélèvement automatique pour le paiement des factures des haltes-garderies par les usagers, ainsi que pour le paiement de la redevance spéciale par les entreprises.

Un travail de paramétrage des logiciels a été effectué en toute fin d'année 2025 afin de pouvoir proposer ce type de règlement aux familles qui fréquentent les services de la petite enfance début 2026.

B- Ressources Humaines : Masse salariale (chapitre 012), formations et autres dépenses de fonctionnement

1. Evolution du chapitre 012 (masse salariale)

Le montant des charges de personnel et cotisations s'élève à 4 056 603 € en 2026 contre 3 886 185 € en 2025 (+ 4,38%)

L'augmentation du 012 tient compte d'une évolution de 2% (inflation), du GVT (avancement de carrière des agents), de l'augmentation du taux de cotisation de la CNRACL et de la création d'un poste de catégorie C (agent administratif polyvalent pour les communes). Les autres postes créés viseront à remplacer des départs à la retraite sachant que sur trois agents concernés, deux seuls seront remplacés.

2. Evolution du chapitre 011 (charges à caractère général)

Le chapitre 011 comporte les formations hors CNFPT (20 216 €), les frais de déplacement, les EPI (vêtements de travail). Il s'élève 57 726 € pour 2026 contre 62 978 € en 2025 (-8,34%), les frais relatifs au Noël des agents et de leurs enfants.

3. Evolution du chapitre 65 (Indemnités des élus – cotisations et formations)

Cette enveloppe prudentielle de 322 850 € tient compte des élections à venir et porte sur l'enveloppe maximale prévue par la loi, dans l'attente de l'élection du nouvel exécutif communautaire

3.1 Retours sur les actions 2025

- Reprise des actions collectives et de cohésion (charte des valeurs) – boîte à idées / repas entre agent et secret santa (2^e année)
- Organisation d'évènements caritatifs
 - => participation collective à Octobre Rose : 216 € récoltés au profit de l'association Perspectives contre le cancer - « défi Rose du personnel Thelloise » par 4 marches collectives / dons
 - => « Opération Père Noël Thelloise » au profit de Les Restaurants du Cœur
- Organisation de formations INTRA :
 - ✓ Formation INTRA à l'ensemble du personnel : Formation manipulation extincteurs / évacuation
 - ✓ Formation INTRA à l'ensemble du personnel : Formation éco-conduite
 - ✓ Formation INTRA fresque du climat / 2 tonnes (+ formation de la fresqueuse « interne »)
 - ✓ Formation INTRA / CODIR élargi - L'intelligence artificielle au cœur de l'administration moderne – théorique
 - ✓ Généralisation de la communication interne RH via teams (afin de limiter le recours aux mails)
- Modernisation et dématérialisation des process internes :
 - ✓ Mise en place des modules formations et frais de mission (mise en place via SMD pour le personnel début 2026)
 - ✓ Réponses aux candidatures par mail – courrier postal adressé uniquement aux candidats reçus en entretien (objectif lié à la transition écologique : limiter les impressions, l'usage du papier et réduction des coûts postaux).

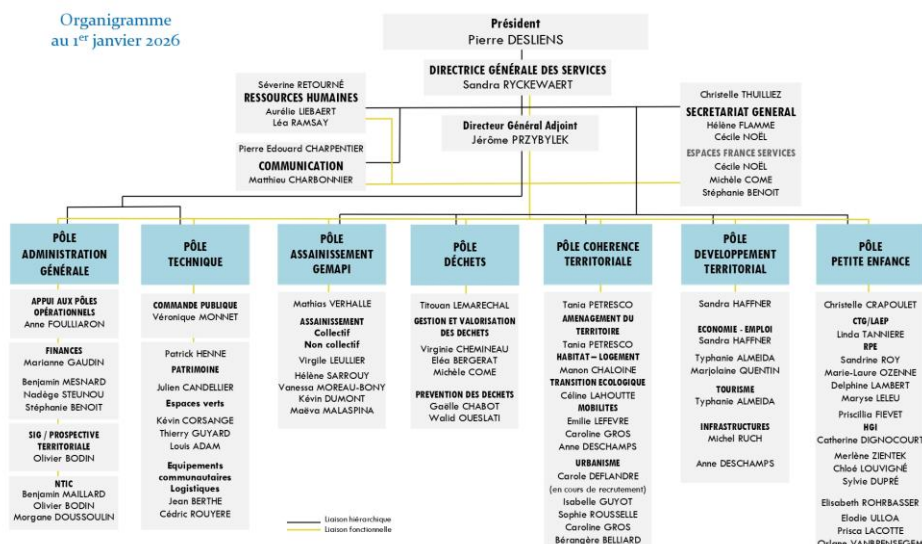
3.2 Projets 2026

- Mise en place par EFS (établissement français du sang) de dons de sang au sein des locaux administratifs : particuliers / entreprises
- Formation santé sécurité au travail
- Modernisation et dématérialisation des process internes : évaluation professionnelle/fiche de poste
- Livret d'accueil des nouveaux agents (mémo mutualisé des process internes tous services)

- Sensibilisation interne à la fresque du climat (tous les agents)
- Accentuation des actions de prévention / sensibilisation auprès du personnel
- Réflexion sur la mise en place d'un comité d'actions sociales internes

3.3 Organigramme 2026

L'effectif au 31/12/2025 est de 68 emplois dont 67 emplois permanents et 1 emploi non permanent, soit 48 femmes et 20 hommes.



C - Le développement territorial (développement économique, emploi, tourisme et voiries/infrastructures)

1. Estimations budgétaires 2026 inscrites au budget principal concernant le développement économique et l'emploi

Le budget 2026 du pôle du développement territorial se déclinera de la manière suivante :

Développement territorial (économie, emploi, tourisme)

Dépenses de fonctionnement : **447 040 €** soit +7.13 % par rapport au BP 2025

Dépenses d'investissement : **280 000 €** (actions nouvelles en matière touristique) contre 160 000 € en 2025

Voiries et infrastructures (VIC – ZAE)

Dépenses de fonctionnement : **279 700 €** soit – 5,86 % par rapport au BP 2025

Dépenses d'investissement : **1 406 080 €** soit -5.22 % par rapport à 2025 (détail donné plus loin)

1.1 Création d'entreprise, accompagnement des porteurs de projet

Quelques chiffres significatifs :

Nombre de porteurs de projets suivis par la CCT		
2023	2024	2025
5	16	33

On constate une nette augmentation des porteurs de projet accompagnés en 2025 par rapport aux années précédentes. Le recrutement en 2024 d'une chargée de relations entreprises a permis de développer cette offre de services en 2025, relayée par la distribution de flyers à l'ensemble des communes du territoire.

L'accompagnement par la CCI, partenaire de la CC Thelloise, a donné lieu en 2025 à la mise en place de 8 ateliers créateurs-repreneurs (Neuilly-en-Thelle) : 31 porteurs de projet y ont participé. De plus, du 1/01/2025 au 25/11/2025 : 62 porteurs de projet résidant sur la Thelloise ont été suivis par la CCI.

En 2026, il est proposé de programmer 10 ateliers collectifs qui auront lieu dans nos locaux de Neuilly-en-Thelle. Le nouveau partenariat 2025 avec la BGE a été très productif.

Au total, 189 porteurs de projets ont été accompagnés en 2025 grâce à l'action de la CC Thelloise.

En 2026, la CC Thelloise prévoit 22 permanences pour les porteurs de projets, avec une répartition entre Neuilly-en-Thelle et Chambly et 11 permanences concernant les jeunes entrepreneurs de moins de 3 ans.

Afin de permettre l'organisation de ces permanences, nous proposons de signer, pour l'année 2026, une convention de partenariat avec la BGE. Parmi les engagements réciproques, figure le versement, par la CCT, d'une subvention de 5 000€ à la structure.

ITERRA : Action nouvelle 2026

L'objectif de l'association Iterra est de soutenir les projets innovants sur le territoire et de permettre un accompagnement renforcé pour les porteurs de projets issus de notre territoire : prestations de 1000 €

Partenariat CMA 2026 : Il est proposé de réactiver la convention de partenariat et de prévoir le versement, à ce titre, d'une subvention de 10 000 €.

1.2 Création et développement d'entreprise, financement

1.2.1 Partenariat avec les Plate Formes d'Initiative Locale

Initiative Oise Ouest

Demande budgétaire 2026 : 30 868,11 € (0,60€ par habitant), 29 398,20 € ont été versés en 2025 (0.60 €/habitant)

En 2025 : 14 projets soutenus = 10 créations +1 croissance + 3 reprises – 33 emplois concernés (14 emplois créés, 19 maintenus) – 164 400€ de prêts d'honneur Initiative + 94 100€ prêts BPI – Effet levier : 8.79

Pour mémoire en 2024 : 6 projets soutenus pour 91 000€ de prêts accordés – 15 emplois créés ou maintenus, pour un total de 354 100€ d'emprunts bancaires sollicités.

Initiative Oise Sud

Demande budgétaire 2026 : 9 438,30 € (0,65 €/habitant), 8 988,85 € ont été versés en 2025 (0.65 €/habitant)

En 2025 : 12 porteurs de projets ont été accompagnés, 5 porteurs de projet financés en 2025 : 3 reprises et 2 créations, 67 000€ de prêts d'honneur octroyés pour 537 784 € de prêt bancaire professionnels, soit un effet levier de 8,02.

Pour mémoire en 2024 : 129 000 € de prêts d'honneur octroyés, 13 entrepreneurs financés.

1.2.2 Partenariat avec la Région Hauts de France

2025

11 dossiers soutenus - Total financé : 342 652 €

1.3 Suivi des entreprises

1.3.1 Suivi CCT (par le pôle Développement Territorial)

En 2025, 581 contacts avec les entreprises ont été recensés contre 491 en 2024.

1.3.2 Suivi CCI

CCI Commerce

Bilan 2025 (arrêté à octobre 2025) : 28 accompagnements

A mi-octobre 2025, plus de 100 visites d'entreprises (dépôt de carte ou rendez-vous) ont été réalisées.

Accompagnement Trophée du commerce : Une entreprise a été récompensée par le trophée départemental et régional.

Visites chez les commerçants avec les élus :

- 3 commerçants visités en mars (Cires-Les-Mello et Chambly). Présence de M. Desliens et M. Bernard.
- Remises qualité Commerce : avril et juin : Chambly, Berthecourt et Fred Photo - En présence des élus de la CCI et de la CCT

CCI Industrie

20 accompagnements et 24 entreprises visitées (20 en 2024 et 25 en 2023)

Un renouvellement de convention est proposé pour 2026. La subvention envisagée sera de 21 540€/an (même montant que les années précédentes).

1.4 La Bourse aux locaux

Au 27/11/2025, **36 demandes de locaux ou fonciers** ont été traitées par le pôle Développement Territorial.

Des échanges réguliers sont également réalisés avec des agents immobiliers : Arthur Loyd, Enterprise, Meilleurs Biens,...

En complément, des prises de contact avec des agences immobilières « particuliers », avec les copropriétés, et propriétaires fonciers ont été réalisées.

Pour rappel, en 2024, 36 demandes de locaux ou fonciers ont été répertoriées par le service, et donc traitées et, en 2023, 20 demandes avaient été traitées par le pôle.

Adhésion à l'O2IE

Adhérer à l'O2IE permet de disposer d'éléments sur le marché de l'immobilier d'entreprise dans l'Oise.

La cotisation annuelle reste stable entre 2025 et 2026 à 2 000 €. **Il est proposé de la renouveler en 2026.**

1.5 Prospection et visites d'entreprises

En 2025, au total, sur l'année 2025 : 98 entreprises ont été visitées

Pour 2026, il est prévu :

- des demi-journées « prospection » avec la CCI industrie et la CCI commerce sont prévues (au moins 2 pour chaque)
- des remises de chartes CCI commerce et CMA seront également au programme avec les élus de la CCT et les maires seront conviés.
- 10 visites d'entreprises avec les élus CCT uniquement
- au moins 30 visites sur site d'entreprises par les techniciens CCT.

1.6 Connaissance du tissu économique local

2025 : Un diagnostic emploi a été réalisé par le pôle Développement Territorial à la demande de la Sous-Préfecture de Senlis

2026 : Des crédits sont proposés

20 000 € : frais d'étude économique - filières économiques en particulier industrielles

20 000 € : frais d'étude : pour une étude comprenant :

- Les grandes dynamiques économiques et les caractéristiques du marché de l'immobilier d'entreprise
- Une proposition de programmation économique
- Des exemples de programmation d'immobiliers économiques

1.7 Emploi et insertion professionnelle

1.7.1 Partenariat avec les 3 missions locales

Les conventions de partenariat ont été renouvelées début 2025 pour une durée d'un an. Elles pourront faire l'objet de deux renouvellements express.

BP 2026 proposé - Missions Locales. Total : 112 200 € :

MLSOO (Mission Locale Sud-Ouest de l'Oise) : 31 682 € - 30 173.30 € en 2025 (1,70 €/habitant)

Mission Locale Centre Oise : 7 354.20 € en 2026 - 7 004 € en 2025 (1,70 €/habitant)

MLVO (Mission Locale de la Vallée de l'Oise) : 73 108.25 € (1,70 €/habitant) - 69 626,90 € en 2025 (1,70 €/habitant)

1.7.2 Partenariat avec Proch' Emploi Beauvais (Plateforme d'accompagnement des entreprises et candidats vers l'emploi)

Actions menées sur le territoire par Proch'Emploi au cours de l'année 2025 : 10 entreprises contactées et/ou accompagnées.

1.7.3 Evènements autour de l'emploi

Quelques rappels de 2025

1^{ère} rencontre avec France Travail Clermont en février et rencontre le 17 juin avec France Travail Meru pour réfléchir à des collaborations futures notamment avec la présence de la responsable des Espaces France Services.

Forum de l'emploi Chambly

Le jeudi 20 mars, la CCT a participé à la prospection des entreprises ayant des projets de recrutement et à l'organisation des conférences organisées en parallèle Le Pôle Développement Territorial était exposant. Il était accompagné d'un agent de France Services. 26 personnes ont été renseignées.

Forum de l'emploi Noailles

Le mardi 25 mars en matinée, le pôle Développement Territorial et France Services étaient présents sur un même stand. 36 personnes ont été renseignées.

France Travail Meru – Festival Uniques le vendredi 16 mai en matinée

La CCT y a participé avec la présence du pôle Développement Territorial et de France Services. 15 personnes ont été renseignées.

Circuit court co-organisé en partenariat avec Proch Emploi Beauvais au sein de l'entreprise Demo Injection le jeudi 26 juin. Il s'agissait de la 1^{ère} édition sur le territoire. Cet événement a été une belle réussite. Une trentaine de personnes au total était présente dont 13 jeunes de moins de 30 ans cherchant des solutions vers l'emploi. Ils ont pu échanger et bénéficier de l'expérience de professionnels du territoire. À l'issue de l'évènement, cinq mises à l'emploi et une entrée en formation ont été réalisées, confirmant l'efficacité du format circuit-court et l'engagement fort des partenaires économiques.

Pour 2026 : présence/organisation d'actions d'insertion professionnelle

- Forum de l'emploi de Noailles : la CCT est aujourd'hui membre du comité de pilotage. Il aura lieu le mardi 24 mars 2026.
- Forum emploi de Chambly : pas de date arrêtée pour le moment mais il semble qu'une organisation à l'automne est envisagée.
- Circuit court avec Proch Emploi : programmation d'une prochaine édition en juin. L'entreprise d'accueil pressentie est la Maison Savary à Chambly.
- Participation au dispositif CLAP porté par la Mission Locale de la Vallée de l'Oise. Il s'agit d'un comité qui valide un soutien financier aux porteurs de projets suivis en Mission Locale.

Le Pôle Développement Territorial pourra potentiellement participer à d'autres événements en 2026. Cela dépendra des sollicitations qu'il recevra.

1.8 Promotion et attractivité

1.8.1 Entretien des ZAE

La CC Thelloise a œuvré tout au long de l'année pour faire en sorte que les entreprises implantées sur ses 12 zones puissent bénéficier d'un cadre adapté au fonctionnement de leurs activités.

De manière spécifique, il a joué un rôle important (information, écoute, co-construction parfois) en amont et pendant les chantiers les plus impactants auprès des entreprises installées sur les zones d'activité.

Le pôle a également collaboré avec le service patrimoine dans le cadre de la requalification des espaces verts. L'amélioration du fleurissement au niveau des ronds-points de la zone des Portes s'est poursuivie ainsi que la plantation de rosiers et de nouveaux arbustes sur cette même zone ; ces nouveaux arbustes devraient se développer moins rapidement que ceux existants et devraient donc nécessiter des tailles moins fréquentes. Il va être réalisé pour fin 2025-tout début 2026, le changement d'arbustes sur la rue Edison et, pour 2026, changement pour les rues Newton, Leonard de Vinci et une partie de la rue Truffaut. L'ensemble de ces évolutions se trouve sur la zone d'activité des Portes (Chambly).

Pour améliorer encore l'attractivité de nos zones d'activité, il est envisagé, en 2026, de travailler avec les communes sur la pose de caméras de vidéosurveillance.

1.8.2 Signalétique des ZAE

Il est envisagé, **en 2026**, d'installer sur les zones d'activité où cela est le plus pertinent des Relais Infos Services. Pour cela, **un montant de 30 000 € est inscrit dans la section investissement du BP 2026.**

2. Estimations budgétaires 2026 inscrites au budget principal concernant le tourisme

2.1 Le contrat de destination touristique

La Région Hauts-de-France a validé le Contrat de Destination de la Destination « Sablons-Thelloise-Vexin » lors de la commission permanente du 16/10/2025. Le premier comité de pilotage ainsi que la signature officielle du contrat se sont déroulés le 04/11/2025.

L'objectif de ce contrat, au-delà du développement d'une stratégie commune entre les 3 EPCI, est de permettre aux entreprises, associations, collectivités locales, établissements publics, offices de tourisme d'obtenir, de la part de la Région Hauts-de-France, un soutien financier dans le cadre du développement de projets touristiques.

Ainsi, un premier comité technique (nécessaire à la présentation du projet en commission permanente de la Région Hauts-de-France) a été organisé en novembre 2025. Un dossier (la réhabilitation du Moulin de Pierre de Noailles) a été présenté à ce comité et a reçu un avis favorable. Commercialisation des produits touristique de la Thelloise

2026 – Action nouvelle

Dans le cadre du partenariat avec l'OT du Vexin en Pays de Nacre, il est envisagé de formaliser un partenariat visant à permettre à cet OT de gérer la commercialisation des produits touristiques de la CCT. Afin qu'il puisse réaliser ce travail, il est proposé de lui verser une subvention de **5 000 €**.

2.2 Valorisation du savoir-faire du territoire

Deux visites sur site ont d'ores et déjà été organisées à l'Orfèverie d'Ercuis et à la Champignonnière.

Ces visites ont porté leur fruits, l'Office du Tourisme a d'ores et déjà identifié des groupes intéressés par la découverte de l'un de ces deux sites, confirmant l'intérêt et le potentiel de cette dynamique touristique. Nous étudions également la possibilité d'accompagnements complémentaires auprès de la Région Hauts-de-France et de la CCI.

2.3 Mini guide touristique à destination des enfants et adolescents

Dans la continuité du « Guide Touristique » et du « Guide des Randonnées », il a été décidé de travailler à la création d'un « Mini-Guide » spécifiquement dédié aux activités pour enfants/adolescents. ...

Pensé comme un outil pratique et simple d'utilisation, ce « Mini-Guide » va être diffusé en format électronique à l'ensemble des écoles et centres de loisirs du territoire afin qu'ils s'en saisissent pour des sorties plus locales.

L'objectif de cet outil est donc double : favoriser l'accès à un publics d'enfants aux activités proches de chez eux ou de leur établissement scolaire et soutenir le développement économique des entreprises et associations du territoire.

Sortie du guide : décembre 2025 – janvier 2026

2.4 Actualisation du guide touristique

Portés par la volonté de valoriser notre territoire, ces deux documents ont rencontré un vif succès et sont particulièrement appréciés par les habitants. Il est toutefois apparu nécessaire de procéder à une mise à jour du Guide Touristique. Un travail sera donc engagé, début 2026, en collaboration avec le service communication, afin de proposer une version enrichie et actualisée de ce guide.

2.5 Dispositif SURICATE Sentinelle

Ce dispositif permet d'unir les moyens techniques, humains et les outils de communication, pour développer le service. Cette alliance permet d'accroître la notoriété de la marque Suricate® et de mobiliser un nombre croissant de sentinelles engagées dans la préservation des lieux de pratique des sports de nature. Une trentaine de signalement a été traitée par le pôle Développement Territorial. Plus de la moitié concernait des problématiques liées à la difficulté de pratiquer le canoé-kayak sur le Thérain du fait de branchages.

2.6 Nouvelle action 2026 : Mise en place d'une signalétique touristique dans nos communes

La CC Thelloise a engagé un projet de mise en valeur de son patrimoine architectural, historique et naturel. Ce projet fait suite à la demande de plusieurs de nos communes et s'inscrit dans notre démarche de promotion touristique. L'objectif, en partenariat avec les communes, est de doter le territoire d'une signalétique touristique harmonisée, destinée à valoriser les sites remarquables que sont notamment les églises, châteaux, lavoirs, moulins, anciens sites industriels, lieux de mémoire, ainsi que certains espaces naturels emblématiques.

Pour ce projet, il est envisagé de mettre en place des pupitres en acier. Et pour la création de ces pupitres, plusieurs prestataires ont été sollicités afin d'avoir une enveloppe budgétaire. Il est prévu l'installation d'une centaine de panneaux.

Il a également été choisi d'externaliser la création graphique des panneaux ; l'idée étant de créer une identité graphique qui sera harmonieuse et rapidement reconnaissable par les promeneurs.

Pour la réalisation de ce projet, une demande budgétaire de 150 000 € a été demandé au budget 2026 (Investissement) et 14 000 € sont inscrits au budget du service communication pour la création d'une charte graphique.

2.7 Les études

ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT DU MOULIN DE SAINT FELIX

La CCT a donc fait appel à un bureau d'études afin de réaliser une étude afin de l'accompagner dans la définition stratégique de son projet. Elle a assuré le financement de l'étude (39 567 € TTC) et a obtenu un soutien financier du Département de l'Oise à hauteur de 5 000 €. L'étude s'est déroulée en 3 phases et s'est terminée le 3 décembre 2025. Chaque phase a réuni un Comité de Pilotage et un Comité Technique.

En 2026 : recettes de 5 000 € - subvention du Département de l'Oise pour le cofinancement de l'étude.

ETUDE D'IMPLANTATION D'UN HOTEL OU D'UNE RESIDENCE HOTELIERE

Pour 2026, étude d'opportunité et de faisabilité d'implantation d'un hôtel ou d'une résidence hôtelière que l'intercommunalité (20 000 €)

La CCT s'interroge sur la pertinence d'implanter un hôtel sur le territoire, une réflexion portée également par plusieurs communes qui ont exprimé leur intérêt pour ce type de projet.

Les premières recherches menées sur le sujet ont rapidement mis en évidence la complexité de ce secteur, qui nécessiterait une analyse de nombreux paramètres tels que : les besoins en hébergement, l'accessibilité du territoire, l'impact économique, la concurrence ou encore les attentes des visiteurs et des acteurs locaux.

Compte tenu de la spécificité et des enjeux d'un tel investissement, il apparaît indispensable de disposer d'une expertise approfondie et objective d'où la volonté de faire appel à un bureau d'études spécialisé.

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTEURS TOURISTIQUES

Pour 2026, il est envisagé d'accompagner financièrement les investissements des acteurs touristiques, montant proposé : 50 000 €.

La CCT souhaiterait mettre en place un soutien financier pour les acteurs touristiques afin de les aider à développer de nouveaux projets d'investissement. Un travail avec un bureau d'études est en cours afin de d'étudier la faisabilité juridique de ce projet.

AMENAGEMENT DES BERGES DU THERAIN

Crédits d'un montant de 20 000€ demandé au BP 2026

Afin de favoriser et sécuriser ces activités de pleine nature, la Communauté de communes Thelloise souhaite engager un programme d'aménagement des berges du Thérain. Ces aménagements permettront de meilleures conditions d'accès pour les usagers mais aussi de sécuriser la pratique de ces sports d'eau.

2.8 Les animations 2026

CREATION D'UN PARCOURS EXPERIENTIEL

Il s'agira d'un partenariat avec la société L'Oise en Mode Rétro, une jeune entreprise proposant des circuits touristiques en 4L dans l'Oise. Nous envisageons donc de concevoir un premier parcours touristique « expérientiel » du territoire.

Budget pour ce projet 1 000 € pour 2026 - Crédits inscrits sur le budget du service communication

RANDONNEE GOURMANDE

Cette action sera menée en collaboration avec la Chambre d'Agriculture dans le cadre d'un partenariat qui sera finalisé début 2026. L'objectif de cet événement est de mettre en valeur le patrimoine local et, plus particulièrement, de faire découvrir et soutenir nos producteurs du territoire.

Crédits budgétaires demandés en 2026 pour cette opération : 4800 €.

3. Estimations budgétaires 2026 inscrites au budget principal concernant les études et travaux sur les voiries (ZAE et VIC)

3.1 Les VIC

Dépenses de fonctionnement

L'ensemble des travaux réalisés représente 47 791,92 €. Il s'agit de purges, de reprises d'enrobés, d'accotements, de balayage...

Aussi, afin de faire le point sur l'utilisation de ces VIC, une opération de comptage a été réalisée en novembre pour un montant de 5 400 € TTC.

Pour 2026, ce sont un peu plus de 139 900 € de travaux d'entretien qui sont prévus. Il s'agira opérations de mises aux normes en matière de signalisation verticales et horizontales ainsi que de gérer un grand nombre de fissures. 3000 € en provisions de travaux sont également prévus pour le parking de la gare de Chambly, pour celui de Saint Sulpice ainsi que pour les voies douces de Puiseux-Bornel et de Neuilly-Ercuis.

Dépenses d'investissement

Un peu plus de 200 000 € de travaux ont été entrepris en 2025 (reprise de structure)

Prévisions 2026

Il est envisagé **65 000 € d'études** ; montant réparti comme suit :

- 13 000 € de frais d'étude (étude de portance permettant de vérifier l'état des VIC)
- 15 000 € de frais d'étude pour la future voie douce Chambly-Mesnil
- 15 000 € de frais d'étude pour la future voie douce Berthecourt-Villers Saint Sépulcre
- 15 000 € pour des opérations de bornage
- 7 000 € pour le MOE qui suit le projet de Voie Douce Laboissière/Sainte-Geneviève

Pour les **travaux**, il est proposé d'inscrire **353 400 €** de crédits qui seront dédiés à un besoin d'entretien lourd d'un grand nombre de VIC (réalisations de purges et reprises des accotements) ainsi que 130 000 € pour les travaux de la voie douce Laboissière/Sainte Geneviève, 60 000 € pour le renforcement d'une future VIC à Ponchon et 10 000 € pour le remplacement du portique du parking de la gare (en cas de nouvel incident).

3.2 Travaux sur les ZAE

Dépenses de fonctionnement

En 2025, près de 73 000 € de travaux ont été engagés pour l'entretien des 12 zones d'activités. Le plus gros poste concerne la pose d'arceaux mise en œuvre à la suite du changement de candélabres sur plusieurs ZAE.

A ce montant de 78 000 € s'ajoute une intervention urgente en fin d'année : la sécurisation de la friche Metalform à Novillers les Cailloux (coût de l'opération : 37 332 € TTC) ainsi qu'une prestation de balayage par Suez à hauteur de 4 563.87 € TTC.

Montant total de dépenses 2025 en fonctionnement pour les ZAE de 114 895 € TTC.

En 2026, il est envisagé **des travaux d'entretien à hauteur de près de 144 000 €**. Le plus gros poste est le poste de provisions à 65 000 €. A noter que le coût de la prestation de balayage (estimé à 14 000 €) est inclus dans les 144 000 €.

Dépenses d'investissement

2025 : des dépenses à hauteur de 432 340,16 €

ZA PORTES DE L'OISE CHAMBLY - REFECTION DE LA VOIRIE GIRATOIRE	133 865,90 €
ZA PORTES DE L'OISE CHAMBLY - LEONARD DE VINCI - CREATION DE STATIONNEMENT	31 136,69 €
ZA PORTES DE L'OISE CHAMBLY - SENTE PIETONNE	76 450,03 €
ZA MORTEFONTAINE - Amélioration de la résistance mécanique	48 916,91 €
ZA NOVILLERS STE GENEVIEVE - Rue de l'Epinette -Amélioration résistance mécanique	30 410,33 €
ZA NOVILLERS STE GENEVIEVE - Borduration	17 429,38 €
ZA ERCUIS – Marquage au sol et modification ilot central	15 443,99 €

ZA HONDAINVILLE -PPI - Aménagement pluvial + bornage	5 522,88 €
ZA PETITE CAMPAGNE - PPI - Signalisation	2 387,87 €
ZA PUISEUX GOBETTE – Création de stationnements	28 032 €

En 2026, il est envisagé **611 500 € de travaux** comprenant :

ZAE d'Ercuis	30 000,00 €	Démolition de dalle béton et réfection des enrobés rue Claude Chappe virage Maximo
ZAE de Neuilly	63 600,00 €	Aménagement d'un trottoir et création d'une traversée piétonne (PMR)+Remise en état du trottoir giratoire CD60 (si prise en charge par CCT)+Mise aux normes PMR du trottoir devant CCT : 33,60m ²
ZAE de Noailles	63 000,00 €	Aménagement d'un trottoir pour accès Gendarmerie et création de 2 traversées piétonnes (PMR)+Panneaux : 8 C20a / 2 B6d + M8 / 2 B21, bande discontinue 750ml / stop / PP / zébra / pictos piéton
ZAE de Précy	300 400,00 €	Réfection complète du trottoir, mise aux normes, création d'un passage-piéton et sécurisation (réfection trottoir comme existant : 36000 € TTC) +Tranchée d'éclairage public 362 ml + Sécurisation d'un cheminement piéton (face entreprise)+Réfection du trottoir complet et mise aux normes - fond de zone
ZAE de Précy	37 000,00 €	Pose de 3 ralentisseurs + Signalisation horizontale et verticale (en lien avec pose des 3 ralentisseurs)
ZAE des Portes de l'Oise – Chambly	99 500,00 €	Mise en conformité de 8 passages piéton (+1 à venir) + Réfection cheminement piéton Rue Truffaut - 750 m ² + Signalisation horizontale et verticale sur l'ensemble de la zone
ZAE de Puisseux	18 000,00 €	Mise en accessibilité et sécurisation de deux trottoirs
	611 500 €	

3.3 Les voies douces

En 2026, 30 000 € d'études sont inscrits dans le cadre de la création de deux voies douces (Mesnil à Chambly et Berthecourt à Villers-St-Sépulcre), sous réserve de la prise en charge, par les communes du coût des travaux en agglomération.

180 000 € de travaux sur la voie douce entre Laboissière-en-Thelle à Ste Geneviève sont également prévus. Il s'agit des travaux réalisés pour le compte de la CC des Sablons qui donneront lieu à remboursement. 7000 € de crédits dédiés à la maîtrise d'œuvre sont également inscrits.

4. Les aménagements économiques : inscriptions BP 2026

ZAC du pôle Gare à Chambly

2025 : Accompagnement pour le choix d'un AMO (partie ZAE) : **10 080 € TTC**

2026 : 75 000 € pour l'accompagnement par un AMO

Future ZAE Fossé Lecomte – Neuilly-en-Thelle

2026 : 15 000 € - Baisse des demandes budgétaires de 5 000 € du fait d'une diminution de la surface du projet potentiel à la suite des arbitrages du SCOT.

Future ZAE Sainte Geneviève

2026 : 14 000 € - Pré-étude développement d'une nouvelle ZAE

5. Le soutien aux clubs sportifs

En 2025, les 4 clubs évoluant à l'échelon national (FC Chambly, Club de Badminton de Chambly, Club de Handball de Neuilly-en-Thelle et Cécifoot de Précy) bénéficient chacun d'une subvention de la CCT à hauteur de 15 000 € par an.

Pour 2026, il est proposé de faire évoluer cette subvention en passant de 15 000 € à 20 000 €/an.

6. Les budgets annexes

Budget annexe - ZAE de Neuilly-en-Thelle

2026 : Vente du dernier terrain de 626 m² : recettes envisagées : 18 780 €

Budget annexe – ZAE de Noailles

2025 : 10 089 € HT - 12 106 € TTC (Entretien du terrain : élagage + débroussaillage)

2026 : Principaux postes de dépenses :

- 1 038 000 € : Travaux d'aménagement (1 031 000 €) + Entretien espaces verts (7 000 €)
- 154 000 € : Choix d'un géomètre (DP division + affichage + bornage + rédaction des documents d'arpentage + obtention de nouveaux numéros cadastraux)
+ Etudes complémentaires + MOE + SPS (montant calculé sur la base d'un montant des travaux estimé à 1 031 000 Euros)
- 45 000 € : Travaux de remblaiement ZC 224 (25 000 €) et travaux potentiels à réaliser à l'entrée de la zone sur la parcelle ZC 229 : (20 000 €) (déblaiement...)

Budget annexe – Zone Y

2025 : 6 000 € HT – 7 200 € TTC ((Entretien du terrain : élagage + débroussaillage)

2026 : Principaux postes de dépenses :

- 766 000 € : Travaux d'aménagement (700 000 €) + Amenée des réseaux (50 000 €) + Entretien : élagage et débroussaillage – (16 000 €)

D - La Cohérence Territoriale

En 2026, le budget du Pôle Cohérence Territoriale (hors dépenses de personnel) se déclinera comme suit :

- Pour le fonctionnement : 236 400 € en dépenses.
- Pour l'investissement : 155 500 € en dépenses

1. Aménagement et urbanisme

1.1 Le SCoT

Le SCOT sera approuvé lors du conseil communautaire du 10 mars 2026. Il sera ensuite transmis au contrôle de la légalité et à l'issue d'un délai de deux mois, il deviendra opposable aux communes.

Comme évoqué plus haut, les communes auront une année pour analyser les écarts entre leurs PLU et le SCoT et ensuite trois ans pour mettre en compatibilité leurs PLU en engageant une modification simplifiée ou une révision selon les cas et en fonction de l'ancienneté des PLU.

Pour ce faire, le recours à des bureaux d'étude s'avérera nécessaire. La CC Thelloise **propose d'accompagner financièrement cette prestation, sous réserve d'être associée aux travaux.** Les équipes de la CC Thelloise se tiendront à disposition des communes qui le souhaiteront, en amont, pour les aider à rédiger leur cahier des charges et à lancer leur consultation.

Pour ce faire, 50 000 € sont d'ores et déjà inscrits au BP 2026.

1.2 Les Terrains Familiaux Locatifs

S'agissant des obligations propres à la Communauté de communes Thelloise, il est question de créer 5 places de Terrains Familiaux Locatifs (TFL).

A date, la CCT a d'ores et déjà déclaré 2 terrains sur une commune. Une commune vient de régulariser un 3^{ème} terrain (approbation très prochaine). Le terrain sera à déclarer auprès des services de l'Etat pour intégration au quota des 5 TFL.

Une dernière commune travaille actuellement à la modification de son PLU et pourrait régulariser 2 terrains.

Il faut compter 7-8 mois de procédure pour une enveloppe financière qui peut, à ce jour, être estimée 6000 € HT par procédure de modification.

La CCT accompagnera les communes concernées à travers une convention de co-maîtrise d'ouvrage afin de prendre à sa charge la partie d'évolution du PLU qui la concernera.

La contribution 2026 de la CCT est chiffrée à 2500 € HT.

1.3 Les partenariats

Dans le cadre de son activité, le pôle de la Cohérence Territoriale mobilise différents partenariats. Ces derniers seront poursuivis en 2026. Citons, notamment :

ADIL : A partir de 2025, le Pacte territorial remplace la convention ADIL avec la poursuite des rendez-vous quatre fois par mois à la CCT sur les thématiques Info Logement et Info énergies.

CAUE : Le CAUE finalise actuellement le cahier de territoire qui s'appliquera à l'ensemble du territoire de la CCT et remplace la plaquette CAUE du pays de Thelle. Le CAUE nous proposera également des formations à destination des élus sur des problématiques communales en 2026

Une convention sur l'opération Façades nous lie au CAUE pour un montant annuel de : 10 000 euros.

SAFER : Nous avons adhéré à la SAFER afin de connaître l'état du marché des ventes agricoles, identifier les risques d'installations irrégulières des gens du voyage (Convention de 5 années signée le 6 juillet 2021- 3300 € HT/an)

Fédé Scot : Nous avons adhéré à la Fédé SCoT et nous participons aux journées de formations proposées- 700 € annuels

EPFLO : Nous poursuivons notre partenariat sur un programme d'action foncière économique et perspective d'une collaboration « Habitat » en lien avec le PLH afin d'identifier les friches, les terrains nus (dents creuses), les locaux vacants. Nous collaborons également sur l'observatoire du foncier et de l'Habitat, à l'instar d'autres partenaires (CD, CAF...) prévu au PLH. Enfin, l'EPFLO nous a accompagnés =sur le recensement des gisements fonciers pour le SCoT.

1.4 La publicité extérieure

La CCT propose aux communes de conventionner pour instruire gratuitement les demandes de publicité extérieure. A ce jour, 23 communes ont conventionné avec la Thelloise.

En 2025, le service urbanisme qui réalise les instructions a reçu 7 demandes d'autorisation préalable d'enseigne. Les communes interrogent régulièrement pour savoir si un dossier est nécessaire, si tel type de panneau est autorisé ou non. Une formation à destination des communes a été réalisée en 2025 permettant de sensibiliser les communes.

1.5 L'Urbanisme

Pour 2025, le service a instruit 446 autorisations d'urbanisme pour le compte des communes (418 instructions en 2024).

A partir d'octobre 2025, un état des activités est édité sur la base du nombre de nouveaux dossiers reçus à traiter, de dossiers particuliers du mois, des RDV extérieurs, des réunions PLU, de formations.

A partir de 2026, le recensement de données sur les permis seront complétés des données utiles pour le service logement (nombre de logements sociaux, financements des logements...) ces données serviront à alimenter l'observatoire du foncier et de l'habitat.

1.6 Perspectives 2026

- ✓ Au titre du SCoT : Déposer auprès de la région une demande de Projets d'Envergures Régionales : dossier Belle Eglise / Chambly
- ✓ Appui aux communes pour anticiper les mises en compatibilité ou révision des PLU
- ✓ Accompagnement des nouveaux élus sur l'urbanisme
- Organisation d'une conférence des maires sur le sujet du PLUI ou Document d'urbanisme unique créé par la Loi de Simplification de l'Urbanisme du 27 novembre 2025 : attendus connaître les avantages / inconvénients du PLUI
- Suivi du dossier d'échangeur vers l'A 16

2. Les Mobilités

Les crédits relatifs aux mobilités sont inscrits au budget principal mais également sur un budget annexe (crédits relatifs au PassThelle Bus).

S'agissant du budget principal, il convient de noter que les crédits dédiés aux transports des ACM sont désormais imputés sur les mobilités (90 400 €). Ils étaient imputés sur le budget Petite Enfance antérieurement. A l'inverse, les nouveaux crédits d'étude concernant les voiries (VIC, ZAE et voies douces) sont imputés sur le budget du pôle du Développement Territorial.

Il est donc compliqué d'établir une comparaison entre 2026 et 2025.

Dépenses de fonctionnement 2026 : 236 400 € (co-voiturage, transports des ACM principalement)

Dépenses d'investissement 2026 : 136 396 € dont 36 396 € de RAR (fin des études Barreau de Noailles, étude sur la création d'un pôle multimodal en gare de Chambly, acquisitions de parcelles, paiement du maître d'œuvre pour le dossier de la voie douce Laboissière – Ste Geneviève...)

2.1 Le PassThelle Bus – Budget annexe

L'entreprise CABARO Transdev assure la gestion des deux lignes régulières avec 4 véhicules (L1 Ercuis Persan et L2 Chambly) et son cotraitant SYNERGIHP assure la gestion du TAD avec 4 véhicules.

L'année 2025 a été marquée par les évolutions suivantes :

Sur la ligne 2 urbaine de Chambly pour étendre l'offre dans des secteurs de la ville non desservis.

- ✓ Nouveaux horaires et création de 5 arrêts supplémentaires à partir du 6 octobre 2025 pour desservir :
 - Le centre-ville de Chambly : arrêt « Hôtel de ville »,
 - La zone d'activités des Pointes : arrêt « Les Pointes »,
 - La zone d'activités des Portes de l'Oise : Arrêt « Thomas Edison »
 - Deux zones pavillonnaires : arrêt « Potel », arrêt « place Arletty ».
- ✓ Installation des totems et marquage au sol pour identifier ces nouveaux arrêts.

Sur la ligne 1 Ercuis Persan

- ✓ Nouveau point de rabattement au Mesnil en Thelle pour assurer la correspondance avec la ligne pour les habitants des communes du sud du territoire.

Transport à la Demande

- ✓ Nouvelle desserte à la Mairie de Ste Geneviève
- ✓ Nouvelles fiches horaires et nouveaux présentoirs pour promouvoir de réseau sur le territoire
- ✓ Nouvel habillage sur les véhicules électriques de la ligne urbaine pour avertir et promouvoir l'utilisation d'un mode de déplacement vert sur la ville de Chambly.

Perspectives 2026 :

- ✓ Analyse à réaliser de l'offre PTB en vue notamment d'une amélioration des dessertes en TAD
- ✓ Nombreuses actions de communication et sensibilisation : Atelier mobilité, Atelier sénior, action mobilité solidaire pour Pâques en partenariat avec le secours populaire, actions pendant la semaine de la mobilité

Dépenses et recettes prévisionnelles 2026

Chiffres 2026

Fonctionnement

Dépenses globales : 2 157 111 €

TAD : 865 000 € dont 500 000 € pour le TAD Bourgs et 365 000 € pour le TAD Gares

Ligne urbaine : 470 000 €

Ligne interurbaine : 550 000 €

Remboursement charges de personnel au budget principal : 80 000 €

Frais d'études : 108 000 €

Divers : 8 950 €

Soit 2 157 111 €

Recettes

Excédent antérieur : 1 204 751 €

Billettiques : 34 000 €

Versement mobilité : 915 000 €

Scolaires : 3 000 €

Soit 2 157 111 € pour 2026

Investissement

Dépenses

Marquage au sol et installation totems ligne interurbaine 27 500 €

Provision panneaux arrêt : 20 000 €

Recettes

Excédent d'investissement (autofinancement) : 40 638 €

2.2 Le barreau de Noailles (budget principal)

En 2025 : La CC Thelloise, en partenariat avec la commune, a poursuivi les études préalables pilotées par le bureau d'études VERDI : mise à jour des études faune et flore. En effet, le projet s'inscrit dans le cadre d'une étude environnementale et des compensations du milieu doivent être étudiées afin de déposer le dossier auprès des services de l'Etat en mars prochain pour instruction (délai environ 9 mois).

Le Département, partenaire de ce projet avec la CC Thelloise, confirmera au 1er trimestre 2026, son engagement financier pour 2027 des travaux du giratoire de la RD1001.

2026 : Il est prévu de déposer les dossiers d'évaluation environnementale, loi sur l'eau, dérogation espèces protégées. Les acquisitions foncières sont en cours, voire quasiment finalisées.

Sont inscrits au BP 20226 les dépenses suivantes : diagnostic archéologique (31000) étude géotechnique (32 000) + acquisition (101 000) + piquetage et bornage Abscisse (10 000), détection de réseau avant DCE (10 000 €), maîtrise d'œuvre (140 000 €)

2.3 Le co-voiturage (budget principal)

En 2026, nous poursuivrons notre dispositif financier incitatif afin de développer la pratique du covoiturage sur le territoire avec la plateforme Blablacar Daily à travers l'intermédiation de l'UGAP : 116 000 € inscrits. A l'avenir, il conviendra de réfléchir avec les intercommunalités limitrophes qui financent le covoiturage à un groupement de commandes.

Rappel des principes

Le conducteur est rémunéré en fonction des kilomètres parcourus, quant au passager, il voyage gratuitement.

2025 en quelques chiffres : 1 100 inscrits, 29 000 trajets en covoiturage avec Blablacar Daily dont 19 000 financés par la CC Thelloise, 49 000 € financés par la CCT aux passagers.

2.4 Le contrat opérationnel de Mobilité et le plan d'action de la mobilité sociale

Rappel des objectifs du COM :

- Valoriser et de mieux faire connaître les différents services de mobilité existants
- Renforcer l'écosystème de la mobilité
- Améliorer les échanges et partenariats entre les acteurs de ce bassin

Rappel des objectifs du PAMS :

Meilleure coordination de l'ensemble des acteurs du bassin pour accompagner

- les personnes en situation de précarité,
- en situation de handicap, de vulnérabilité sociale ou en apprentissage, dans leurs déplacements quotidiens, notamment pour l'emploi.

En 2026, la CC Thelloise va travailler au choix des actions à retenir, sachant que les projets retenus seront largement financés par l'Etat et la Région.

2.5 Les transports des ACM

Le marché de transport des ACM est arrivé à échéance le 30 juin 2025. Il a été renouvelé à partir du 1^{er} septembre pour 4 années avec le transporteur GRISEL. Un nouveau règlement a été élaboré pour permettre à chaque ACM de disposer d'un document socle qui détaille les conditions d'accès au service et également la procédure de transport avec un nouveau formulaire de demande.

Une réunion a été organisée en septembre 2025 pour présenter ce nouveau règlement aux ACM. 19 étaient présents sur les 25 ACM du territoire.

En 2025, 140 sorties ont été réalisées sur les périodes scolaires d'hiver, de printemps, d'été et de la Toussaint.

Budget 2026 : 90 400 €

2.6 Autres projets 2026 (budget principal)

- ✓ Expérimenter un service d'autopartage depuis des gares du territoire : dispositif autofinancé
- ✓ Lancer une étude d'opportunité et de faisabilité d'une plateforme multimodale sur la future zone du pôle Gare à Chambly : 10 000 €

3. L'habitat et le logement

3.1 Planning du PLH

Pour rappel, le PLH a été approuvé le 10 juillet 2025 et l'engagement de la CC Thelloise dans le PPGDSILD a été acté le 11 décembre 2025.

3.2 La Conférence intercommunale du Logement

L'enjeu de la CIL est de faire émerger un consensus et de grandes orientations en matière d'attribution de logements sociaux sur un territoire, dont les mutations, sur la base d'un diagnostic territorial avec notamment des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les secteurs du territoire intercommunal.

Ces orientations sont mises en œuvre via une convention intercommunale d'attribution (CIA) qui comporte les engagements pris par les bailleurs sociaux et leurs partenaires pour remplir les objectifs précités.

Une CIL a été organisée le 19 janvier 2026 avec l'ordre du jour suivant :

- ✓ Bilan de l'année 2025
- ✓ Bilan de la cotation, bilan Guichet de l'habitat, avancée PPGD, CIA et document cadre, réflexion sur la relation bailleurs / communes en lien avec l'URH, chiffres sur la vacance, logements indignes.

3.3 Le Système National d'Enregistrement

Depuis que la CCT a accès au Système National d'Enregistrement, cela lui permet d'avoir une visibilité sur les demandes et les attributions accordées sur le territoire.

2 communes sont raccordées Chambly et Villers sous saint Leu.

Dans tous les cas, la CCT, à travers son guichet de l'Habitat, offre à toutes communes la possibilité d'avoir une extraction des demandeurs actif sur leur territoire.

3.4 CALEOL : participations 2025

14 pour la SA HLM (CALEOL dématérialisées avec vote sur Dematimmo)

10 pour l'OPAC (CALEOL physiques)

9 pour Clésence (CALEOL dématérialisées avec vote sur Dematimmo)

4 pour ICF (CALEOL en visio)

2 pour VOH (CALEOL en visio)

1 pour Oise Habitat (CALEOL physique)

1 pour 1001 Vies (CALEOL en visio)

3.5 Actions 2025 du PLH

• Guichet de l'Habitat

Le Guichet de l'Habitat a été créé au 1^{er} janvier 2025, ses missions du Guichet et des supports de communication ont été présentés lors de réunions, auprès des collègues de l'Espace France Services et deux autres auprès des communes (réunions réalisées à Neuilly-en-Thelle et Hodenc l'Evêque en décembre 2024).

Plusieurs sujets émergent :

- L'absence d'information des bailleurs sur la libération des logements ;
- L'absence de convocations aux CALEOL par certains bailleurs ;
- Les raisons de la faible participation des communes aux CALEOL (déplacement important pour un seul dossier dans un délai bref) ;
- La volonté de connaître la liste des demandeurs de logements sur leur commune pour avoir une connaissance complète et plus précise sur leur territoire (proposition de transmettre la liste au trimestre).

- **Logement indigne et insalubrité**

En 2025, la DDT et la CAF ont présenté le permis de louer (déclaration de louer), à l'ensemble des communes en Conférence des maires.

En 2025 Signature de la CTG avec un axe Logement et 4 actions :

- Porter le PDLHI auprès de la CCT et ses communes
- Réfléchir à la mise en place de la déclaration de louer ou du permis de louer
- Lutte contre la précarité énergétique
- Renforcer le positionnement de l'EPCI sur la politique de l'habitat

2026 : Nous prévoyons d'organiser des formations sur les plateformes Signal Logement (ex-HISTOLOGE) et OILHI (plateforme de ressources documentaires pour les communes) animées par la DDT.

- **Le logement vacant**

2025 : recensement des logements vacants sur la Thelloise

2026 : diffusion d'un courrier vers les propriétaires de logements vacants pour les aider à sortir leur bien de la vacance, accompagné d'une guide spécifique à ce sujet et aux aides existantes.

- **L'opération façades**

2025 : signature d'une convention avec le CAUE pour l'accompagnement de l'opération façades (10 000 € annuel) - Présentation de l'opération Façades en Conférence des Maires de mars 2025 - Règlement adopté

1ères visites réalisées en compagnie du CAUE

Nombre de dossiers à date : 20

Perspectives 2026

Fin 2025, 20 dossiers ont été déposés.

10 000 € de crédits sont inscrits au BP 2026 en fonctionnement (accompagnement de l'ADIL) et 100 000 € sont inscrits en investissements (aide aux projets de rénovation).

- **Les ateliers autonomie**

2025 Convention avec « Merci Julie » pour la réalisation de 4 ateliers Autonomie : Très faible participation malgré une bonne communication (affiche + flyer dans chaque commune, réseaux, magazine, relais des communes)

2026 Partenariat possible avec DEFI AUTONOMIE SENIOR et plusieurs animations d'ateliers gratuits notamment pour la Thelloise :

4. Les transitions écologiques

En 2026, la Communauté de Communes Thelloise devra réaliser son Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) « Patrimoine et Compétences », avec l'outil Bilan Carbone® de l'ADEME : 15 000 € en 2026.

4.1 Accompagnement programme TETE

Dans un contexte général d'évolution du climat et de raréfaction des ressources, la Communauté de Communes Thelloise a décidé de s'engager dans le programme « Territoire engagé pour la transition écologique », à la suite d'un pré diagnostic. Cette démarche est conduite de manière articulée à notre PCAET.

La CC Thelloise se fera accompagner par un conseiller afin de réaliser son état des lieux détaillé des actions à lancer, dans le périmètre de ses compétences. Il s'agira aussi d'un accompagnement visant à construire notre politique de transition écologique sur 4 ans, à suivre sa mise en œuvre et, dès lors qu'elle satisfait aux exigences du label, à la présenter à un auditeur externe en vue de demander une distinction auprès de la Commission nationale du label.

Budget 2026 : 10 000 €.

4.2 Thermographie aérienne et actions associées

Rappels 2025 :

Survol de la Thelloise en février et captage des images

Organisation d'une sensibilisation des élus et formation d'un groupe d'agents experts pour interpréter les résultats et réaliser des restitutions auprès des habitants.

Trois restitutions organisées sur le second semestre en partenariat avec l'ADIL et Hauts de France rénovation : plus de 220 personnes renseignées et accompagnées

Projets 2026: poursuite des restitutions publiques des résultats

- Organisation de créneaux de restitution dans les locaux de la CCT
- Prévision pour organiser des restitutions par téléphone
- Formation des agents de l'EFS à la restitution
- Prévision d'intégrer les résultats sur le nouveau site internet

Enfin, des moments dédiés à la restitution des données seront organisés sous différentes formes :

- Présentations lors d'événements en lien avec d'autres thématiques comme l'habitat
- A terme un salon de l'Habitat pourra être envisagé

Budget 2026 : 49 776 € (fin du paiement de la prestation aérienne + accompagnement par l'ADIL)

4.3 L'organisation de balades Thermiques

Il est également envisagé l'organisation de balades thermiques avec l'ADIL pour sensibiliser les élus et habitants aux ponts thermiques et rénovations associées. L'acquisition d'une caméra thermique est envisagée : 1 200 €

4.4 La création d'un cadastre solaire

Le SE 60 va porter la création d'un cadastre solaire pour les EPCI. Nous sommes dans l'attente des détails, notamment financiers de participation.

Budget prévisionnel : 20 000 € (cette somme pourra baisser en fonction des engagements du SE 60)

4.5 Sensibilisation aux enjeux environnementaux des agents territoriaux

2025 : Une fresque du climat été organisée pour les agents du CODIR et quelques chargés de mission avec un atelier 2 Tonnes. L'objectif était de prendre conscience des limites planétaires, de leurs causes et d'envisager des actions individuelles et collectives pour réduire notre empreinte carbone.

En complément, la chargée de mission Transition écologique a été formée à la réalisation d'une fresque.

En 2026, l'objectif sera de proposer une fresque du climat aux élus, à tous les agents de la CC Thelloise mais aussi aux scolaires.

4.6 Des actions de sensibilisation sur le territoire tout au long de l'année

2025 : La visite d'une carrière a été réalisée afin d'évoquer l'importance du développement des carrières et des enjeux environnementaux associés. Cette action de sensibilisation auprès des élus s'est faite sur une demi-journée (après-midi) à la carrière Chouvet de Berthecourt.

Par ailleurs, des élus nous ont fait remonter des suggestions de sujets qu'ils souhaiteraient voir évoquer par la Thelloise, comme les îlots de fraîcheur, la désimperméabilisation des cours d'écoles.

A ce stade, il convient de trouver des référents capables de proposer une sensibilisation des élus.

2025 a également permis de travailler un partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Nous signerons la convention et mettrons en œuvre les premières actions en 2026.

4.7 La construction d'actions transversales par les équipes Thelloise

NTIC :

- 2025 : accompagnement sur la stratégie numérique responsable.
- 2026 : accompagnement sur des événements (sobriété numérique) en proposant une fresque quiz.

Son objectif est de faire découvrir la Fresque du Climat à de nouveaux publics et d'inciter de potentiels participants à prendre part à un atelier. C'est un format idéal pour les salons, les événements ponctuels, les marchés, etc.

2026 Prévention des déchets :

Accompagnement des agents des déchets sur les événements au niveau des collèges et présentation d'une fresque quizz.

Réflexion sur la définition d'une subvention pour l'arrachage de haies non adaptées (thuyas, lauriers, cyprès) et leur remplacement par des haies d'essences locales favorisant la biodiversité.

E- La Petite Enfance

Le budget de fonctionnement du pôle petite enfance est estimé en dépenses pour l'année 2026 à 137 405 € (hors charges salariales).

Pour l'année 2025 le montant global des dépenses incluant les charges salariales était de (sauf pour le CTG/LAEP) :

- Pour le RPE : 269 509 €,
- Pour la HGI1 : 270 619 €,
- Pour la HGI 2 : 217 879 €,
- Pour le CTG/LAEP : 25 260 €.

Le montant global des dépenses et recettes prévisionnelles **avec charges salariales** pour l'année 2026 :

	Pôle petite enfance	HGI 1	HGI 2	RPE	LAEP	Autres budgets du pôle petite enfance		Total budgets 2026
						Contribution HGI	Fonds de concours	
Dépenses	63 880 €	189 336 €	241 089 €	225 468 €	61 919 €	4 000 €	70 000 €	855 962 €
Recettes		91 000 €	75 000 €	94 000 €	- €			260 000 €
Budget d'investissement		1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €			6 000 €

Le pôle petite enfance est composé de :

- 2 Haltes-Garderies Itinérantes (HGI),
- 1 Relais Petite Enfance (RPE),
- 1 chargé de coopération Convention Territoriale Globale (CTG),

Il assure également la participation du fonds de concours destiné aux communes et syndicats intercommunaux gérant des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) accueillant des enfants hors commune d'implantation mais du territoire intercommunal (communes de Chambly, d'Uilly Saint Georges, Précy sur Oise et SIVU Rural'Oise). Cette participation s'élève à 70 000€ pour 2026.

Une contribution de 4 000 € est également budgétée afin de verser une quote-part aux communes mettant à disposition des locaux conformes pour accueillir les HGI.

Les contributions des familles et les subventions de la CAF composent les recettes du pôle petite enfance.

En 2026 ; deux actions emblématiques sont envisagées :

- La création d'un Lieu d'Accueil Enfant Parents sur 4 lieux du territoire,
- La réalisation d'une analyse des besoins en mode de garde des familles et le lancement d'une réflexion pour adapter l'offre à la demande afin d'anticiper la baisse de la natalité, la diminution du nombre d'assistantes maternelles et de pallier des taux de fréquentation bas constatés sur certains EAJE.

1. Evolution 2025 et 2026

Au 1^{er} janvier 2025, une animatrice du RPE a été nommée coordinatrice RPE. Cette évolution de poste a permis de dégager à 100 % la responsable des structures, afin qu'elle puisse se consacrer pleinement au management du pôle Petite Enfance.

L'agent affecté à l'animation de la Convention Territoriale Globale et du futur Lieu d'Accueil Enfant Parent est arrivé le 25 août 2025. Il a pris en charge, en partenariat avec la Chargée de Développement Social de la CAF, l'élaboration du plan d'action et les fiches s'y afférant pour la signature de la CTG, période 2025 à 2028, avant le 31 décembre 2025.

Enfin, l'exécutif de la CCT a proposé un contrat d'apprentissage de 18 mois à un agent des HGI afin de préparer le diplôme d'Auxiliaire de Puériculture. Il a été positionné en qualité d'apprenti à compter du 1^{er} septembre 2025. Pour pallier ce départ en formation, un poste d'Auxiliaire de Puériculture supplémentaire sur les HGI a été créé.

Il a également été tenu compte de la demande d'évolution du budget de -5% (suite à la lettre de cadrage).

2. Les Haltes-Garderies Itinérantes (HGI)

La Communauté de communes Thelloise gère deux Haltes-Garderies Itinérantes :

HGI1 – Abbecourt/Neuilly en Thelle

HGI2 - Puisseux le Hauberge/Sainte Geneviève

2.1 HGI1 – ABBECOURT - NEUILLY EN THELLE

2.1.1 Les taux de fréquentation

	Nombre d'heures réalisées	Nombre potentiel d'heures	Taux de fréquentation
Totaux année 2025	11 941.50	20 280	*58.88 %

*Projection pour le mois de décembre

2.1.2 Le nombre d'enfants accueillis, nombre d'heures d'accueil en régulier et en occasionnel

		HGI 1
Nombre d'enfants accueillis	En contrat régulier	23
	En contrat occasionnel	28
	Total pour 2025	51
Nombre d'heures d'accueil régulier		6 450.50
Nombre d'heures d'accueil occasionnel		5 491

Le nombre d'enfants accueillis reste stable. En 2024, il y avait 53 enfants accueillis dont 24 en accueil régulier et 29 en occasionnel.

Le nombre d'heures d'accueil en régulier a baissé par rapport à l'année précédente (en 2024, 9 407.50h). En revanche, l'accueil en occasionnel a augmenté cette année (en 2024, 4 254.50h). Les places en accueil régulier ont été rapidement occupées dès septembre sur le site de Neuilly en Thelle.

La fréquentation du site d'Abbecourt reste faible. Seulement 2 enfants sont inscrits en régulier les lundis et 3 enfants les mardis. Les autres inscriptions sont uniquement des accueils occasionnels.

2.1.3 Actions envisagées en 2026

Il est prévu de poursuivre le projet bibliothèque avec la sollicitation des familles, ainsi que l'intervention musicale. L'équipe de la HGI souhaite échanger et mettre en place une organisation autour des transmissions aux familles. Les professionnelles continueront la mise en place d'ateliers avec la rédaction de fiches projets.

2.2 HGI2 – PUISEUX LE HAUBERGER - SAINTE GENEVIEVE

2.2.1 Les taux de fréquentation

	Nombre d'heures réalisées	Nombre potentiel d'heures	Taux de fréquentation
Totaux année 2025	9 444	15 960	65.04%*

*Projection pour le mois de décembre 2025

En 2024, le nombre d'heures réalisées était de 10 788 heures soit une baisse de 1 344 heures, environ 2%.

2.2.2 Le nombre d'enfants accueillis, nombre d'heures d'accueil en régulier et en occasionnel

Nombre d'enfants accueillis	En contrat régulier	26
	En contrat occasionnel	18
	Total pour 2025	44
Nombre d'heures d'accueil régulier		7 750
Nombre d'heures d'accueil occasionnel		1 694

Au premier semestre 2025, sur le site de Puiseux le Haubergier, toutes les places en accueil régulier étaient occupées les lundis et mardis. En revanche sur le site de Sainte Geneviève seuls 3 enfants étaient en contrat régulier. Les autres places ont été partiellement occupées par des enfants accueillis en occasionnel.

2.3 Les actions communes aux 2 HGI

En 2025, le règlement de fonctionnement a été mis à jour afin d'être en accord avec la Prestation de Service Unique (PSU) de la CAF et être au plus près des besoins des familles. La Référente Santé et Accueil Inclusif a mis à jour le protocole de santé.

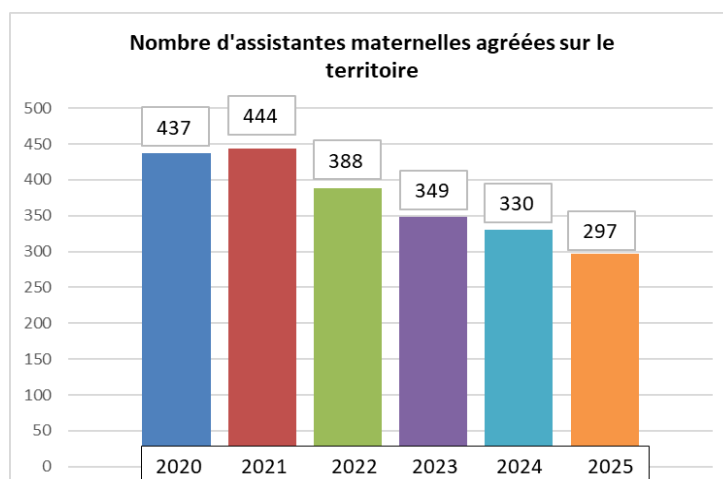
En septembre 2025, les équipes ont mis en place un projet autour du repas afin de permettre aux enfants d'être plus autonomes au cours de celui-ci. Pour la première fois une réunion d'information a eu lieu afin d'expliquer le projet autour du repas ainsi que l'organisation d'une journée type à la HGI. 8 familles ont participé à cet échange qui sera certainement renouvelé l'année prochaine.

Le projet éducatif sera mis à jour au cours de l'année 2026.

3. Le Relais Petite Enfance

L'agrément du RPE a été renouvelé par la CAF de l'Oise pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027. Le nombre d'équivalents temps plein (ETP) approuvé est de 3,80. En 2025, l'effectif réel en ETP s'élève à 3.

En 2025, le service a couvert les 41 communes du territoire pour un nombre d'assistants maternels agréés (AMA) de 297 au 1^{er} décembre 2025. Cela représente une **perte de 33 AMA sur l'année, soit 10 %**.



71 ateliers ont été organisés en 2025, pour un total de 302 participations d'assistants maternels et 641 participations d'enfants.

Le nombre d'ateliers a augmenté par rapport à l'année précédente (71 au lieu de 49) en raison du recrutement d'une animatrice au sein de la structure.

Lors du renouvellement de l'agrément du RPE par la CAF de l'Oise, la CCT a décidé de poursuivre la mission renforcée dédiée aux « échanges de pratiques professionnelles » à destination des professionnels de la petite enfance.

Outre ses permanences physiques et téléphoniques, le RPE projette en 2026 des interventions diversifiées telles que :

- Ateliers « partage de savoir-faire » au mois de juillet,
- Ateliers « snoezelen » à la suite de la formation des animatrices,
- Formation « observation » pour la mise en place d'ateliers,
- Déploiement des ateliers « bibliothèques » en partenariat avec les communes,
- Participation à la mise en œuvre des fiches actions de la CTG dans le domaine de la petite enfance et de la parentalité,
- Élaboration d'une enquête auprès des AMA, en sous-activité subie, pour en connaître les raisons et l'adjoindre à analyse des besoins sociaux qui sera réalisée au cours de l'année 2026,
- Élaboration d'une enquête de satisfaction auprès des parents inscrits et côtoyant le RPE.

Ces actions s'ajoutent à celles déjà mises en place les années précédentes.

4. La convention territoriale globale (CTG)

Le 20 novembre 2025, le comité de pilotage s'est réuni afin de valider le plan d'action de la CTG pour la période 2025 à 2028.

Elle intervient dans les domaines suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement, accès aux droits et lutte contre la fracture numérique.

Au total, 29 fiches action ont été retenues :

- Domaine petite enfance : 6 fiches action,
- Domaine enfance : 5 fiches action,
- Domaine jeunesse : 7 fiches action,
- Domaine parentalité : 3 fiches action,
- Domaine animation de la vie sociale : 2 fiches action,
- Domaine logement : 4 fiches action,
- Domaine accès aux droits et lutte contre la fracture numérique : 2 fiches action.

D'un point de vue financier, les structures communautaires perçoivent annuellement de la part de la CAF un bonus territoire :

1 HGI :

- 1.3 12 places pour chaque HGI,
- 1.4 950 € par place,
- 1.5 Soit un total de 22 800 € par an,

2 RPE :

- 3.13 équivalents temps pleins (ETP),
- 13 083,24€ par ETP,
- Soit un total de 40 950,54€ par an.

Les bonus territoire sont versés en même temps que les Prestations de Service.

La CTG allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028, devra être validée pour une signature avant le 31 décembre 2025. De 2026 à 2028, des groupes de travail seront organisés pour chacune des fiches action reposant sur le travail en partenariat afin de garantir la pertinence et la réalisation des actions. Un bilan annuel sera réalisé pour chacune des fiches action afin d'évaluer leur avancement, les réalisations effectuées ainsi que l'impact sur le public ciblé.

5. Les actions du pôle petite enfance en direction du public

5.1 Les journées de regroupement

Ces temps communs renforcent les liens entre les différentes structures du pôle petite enfance. Ainsi, les HGI et le RPE ont proposé des ateliers sur divers thèmes, à destination des familles, des assistants maternels et des professionnels. Ils ont lieu les jeudis durant les vacances scolaires ou les samedis matin (cf. ateliers parents/enfants).

5.2 Les ateliers parents/enfants

En 2025, les agents éducatifs du pôle petite enfance ont organisé 6 ateliers parents-enfants (contre 3 en 2024) représentant 10 séances sur le lieu dédié de Puiseux le Haubergier (44 parents et 45 enfants participants).

Les ateliers proposés ont rencontré un fort engouement de la part des familles, qui expriment le souhait d'en voir le nombre augmenté.

5.3 La semaine nationale de la petite enfance

Le RPE et les HGI ont participé à la semaine nationale de la petite enfance.

Les agents des 3 structures ont animé des ateliers parents/enfants/professionnelles autour du thème national « Encore, jouer à l'infini ». Un dernier atelier commun a réuni les familles et les professionnelles

	Nombre de Séances	Nombre de Professionnels	Nombre parents	Nombre enfants
Total	4	16	18	32

5.4 Festivités de fin d'année

En 2025, 2 spectacles sont organisés à l'attention des familles fréquentant les HGI ainsi que des assistants maternels du RPE accompagnés des enfants accueillis et de leurs parents :

- Le jeudi 4 décembre à Neuilly en Thelle : Présence 12 AMA – 32 enfants et 8 parents
- Le jeudi 11 décembre à Dieudonné : Présence 10 AMA – 27 enfants et 5 parents

Cette action sera reconduite en 2026.

5.5 Le forum petite enfance

En 2025, le pôle petite enfance a organisé la première édition du forum petite enfance. Conçu en partenariat avec les autres structures d'accueil du territoire et les assistantes maternelles agréées, cet événement avait pour objectif de présenter les différents modes d'accueils existants sur le territoire et de proposer des ateliers dédiés aux familles.

Les 5 modes d'accueils présents sur le territoire et le RPE ont pu être représentés.

L'événement a réuni 70 participants. Celui-ci fait l'objet d'une fiche action inscrite dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG). Le Forum Petite Enfance sera reconduit tous les 2 ans.

5.6 Actions projetées en 2026

- ✓ Mise à jour et distribution du guide pratique de la petite enfance (édition 2026),
- ✓ Proposition aux familles de participer à la semaine nationale de la petite enfance dont le thème sera « Des équilibres »,
- ✓ Action commune avec les HGI prévue début juin 2026, qui comprendra :
 - Une conférence sur le thème de l'importance du contact avec la nature dans le développement des jeunes enfants le vendredi 5 juin en soirée,
 - L'intervention d'une ferme itinérante ainsi que divers ateliers autour de la nature le samedi 6 juin en matinée,
 -
- ✓ Projet d'aménagement d'un espace extérieur à la CCT, réparti en 2 unités (carré potager et jeux pour enfants)

5.7 Création du Lieu d'Accueil Enfants-Parents itinérant :

L'ouverture est prévue au second semestre 2026 sur 4 lieux du territoire.

Le LAEP est financé et agréé par la Caisse Nationale des Affaires Familiales (CNAF).

Il pourra bénéficier à son ouverture d'une aide au fonctionnement de 3 000 €, d'un bonus territoire de 20 € par heure de fonctionnement, d'une prestation de service de 30 % du prix de revient par heure réalisée (dans la limite du plafond de 92 € par heure en 2025).

Le LAEP fera l'objet d'une Convention d'objectifs qui sera signée entre la Communauté de Communes et la CAF de l'Oise pour une durée de 4 ans, sous réserve qu'il réponde aux exigences du référentiel national.

F- Les déchets

Le budget 2026 du Pôle Prévention et gestion des déchets est estimé à :

Partie dépenses : 7 053 620 €

- Fonctionnement : 6 974 520 € (évolution 2025/2026 : +0,39%)
- Investissement : 80 100 € (évolution 2025/2026 : -83%)

Partie recettes : 4 400 000 €

- TEOM : 4 150 000 € estimés en fonction du montant de 2025 et l'augmentation des bases foncières.
- Redevance Spéciale : 145 000 € estimés en fonction du montant 2025 et du départ de deux redevables.
- Produits de services :
 - Reventes de bacs : 30 000 € prévus avec l'achat et la revente de bacs OM et déchets végétaux et la revente de bacs usagés pour matière, montant estimé sur la base des ventes faites en 2025
 - Revente des composteurs : 5 000 €, montant estimé sur la base des ventes faites en 2025
 - Revente du verre et intéressement au tri : 70 000 €, montant estimé sur la base des versements perçus en 2025

Charge pour le budget général de la CCT pour le fonctionnement : 2 574 520 € (37% du montant total des dépenses de fonctionnement)

Charge pour le budget général de la CCT pour l'investissement : 80 100 € (100% du montant total des dépenses d'investissement)

1. Evolution du montant du marché de collecte SEPUR

Coût réel pour 2025 avec révision annuelle (indice de référence janvier 2025) : 3 668 978,81 €

Coût estimé pour 2026 : En prenant en compte le montant du marché de 2025 et en estimant les variations des coûts, environ 2% (coût de la main d'œuvre dans la collecte, coûts des véhicules utilitaires, coût du gazole, frais et services divers), nous arrivons à un coût de marché estimé de : 3 742 359,08 €

Inscription à 3 740 000 € soit une évolution entre 2025 et 2026 : + 40 000 €

2. Contribution au SMDO pour le traitement

Pour 2025 : Coût réel estimé pour 2025 coût inscrit au BP: 3 125 000 €, montant réalisé en 2025: 3 126 965,25 €.

Les éléments du DOB 2026 du SMDO nous permettent de faire une estimation des dépenses pour 2026 d'un montant de 3 137 613€. **Nous avons donc inscrit 3 140 000€ au budget (soit une augmentation de 12 000 € et + 0.48% par rapport à 2025)**

3. PLPDMA

Dans le cadre du PLPDMA, le défi foyer 0 déchets se terminera au premier semestre 2026. Cette animation a permis d'identifier les types d'actions qui peuvent être mises en place pour contribuer à la réduction des déchets. Certaines de ces actions seront reprises individuellement dans l'année (fabrication de produits ménagers et cosmétiques, gaspillage alimentaire).

Le déchet vert représente une part importante des déchets produits. Le pôle va donc travailler à la mise en place d'actions pour faire baisser le volume de déchets apportés en déchetterie.

Ainsi sont prévues, des animations stand compostage pour la semaine "Tous au compost" en mars-avril, et la semaine "La fête du sol vivant" à l'automne, de nombreuses ventes de composteurs (1 par mois de février à novembre), des animations compostage et valorisation des déchets verts tout au long de l'année, et l'actualisation et la réédition du guide du compostage.

Le pôle accompagnera aussi l'installation de composteurs collectifs (écoles, cimetières, lotissements, habitat social).

Trois écoles du territoire bénéficieront d'ateliers autour de la question des déchets et de leur valorisation. Le Pôle se mobilisera sur des événements communaux sous forme de Fresque-Quiz des déchets ou animations équivalentes.

Il est également question de mieux mailler le territoire en bornes d'apport volontaire de textiles : 18 000 € sont inscrits en investissement.

En complément, le Pôle travaillera avec la chargée de mission transition écologique et les NTIC à une action destinée aux collèges du territoire. Il s'agira d'une action de sensibilisation à la sobriété numérique.

Sur l'ensemble des actions de prévention prévues, le Pôle a prévu 8 900 euros de dépenses, réparties sur plusieurs lignes.

4. Tri à la source des biodéchets

En 2025 :

- 123 composteurs et 135 accessoires vendus : 3 468 composteurs depuis 2009
- 1 samedis et 9 demi-journées en semaine

Prévision au budget de 20 000 euros, nous disposons de stocks pour le moment.

Des interventions ont eu lieu dans 3 écoles : Puiseux le Hauberge, Dieudonné et Mesnil en Thelle : 20 classes sensibilisées. Cette action comprenait 3 animations distinctes pour chaque classe.

Nous avons également installé des composteurs dans certains cimetières du territoire à la demande des communes.

L'octroi de subventions pour les broyeurs permettant de diminuer les tonnages collectés et la gestion des déchets de jardin directement au domicile s'est poursuivie.

Nous avons lancé des actions avec les bailleurs sociaux pour la mise en place de composteurs partagés au bénéfice des habitants de l'habitat social.

En 2026 :

Nous maintiendrons les ventes composteurs sur 2 samedis et en semaine.

Des composteurs seront mis en place sur certains collectifs et nous assurerons des formations à destination des habitants ou des volontaires sur le compostage.

Nous proposerons également un accompagnement et un suivi des composteurs dans les cimetières équipés et nous compléterons le dispositif par de nouveaux composteurs en fonction des projets des communes.

Nous actualiserons notre guide du compostage, mettrons en place de nouvelles actions de sensibilisation dans les écoles du territoire.

5. Subventions pour les récupérateurs d'eau de pluie et broyeurs

En 2025, 50 demandes de subventions pour les broyeurs ont été accordées soit un total de 4837 €, ainsi que 37 demandes de subventions pour les récupérateurs d'eau de pluie, soit un total de 1800 €. En tout, le montant des subventions pour ces deux types d'équipement a représenté 6637€ sur les 18 000 € inscrits au BP 2025

En 2026, nous diminuerons du montant le montant inscrit à hauteur de 6000 €.

6. Suivi du groupement de commandes pour l'enlèvement des dépôts sauvages

Sur l'année 2025, le Pôle a porté la mise en place d'un groupement de commandes pour la gestion des dépôts sauvages.

Ainsi, 30 communes, en plus de la CCT bénéficient de ce marché auprès de BUTIN SEDIC.

Ce marché a été sollicité 4 fois depuis son lancement, dont deux fois par la CCT avec 2,04 tonnes collectées pour un montant de 799,92€ TTC. Les deux autres recours concernent les communes de Ponchon et Ercuis (dans le cadre de ce groupement, les communes paient pour les enlèvements qu'elles sollicitent).

7. Projet de collecte des mégots avec le soutien de l'ALCOME

Le sujet de la collecte des mégots relève conjointement de la compétence de propreté publique (Mairie) et de la compétence collecte des déchets (CCT).

L'ALCOME, éco-organisme national, a travaillé en 2025 à étendre son partenariat avec les EPCI, via une convention tripartite ALCOME, EPCI et commune.

Cette convention positionnera l'EPCI comme pilote du déploiement des solutions dans les communes intéressées de son territoire

Au vu de cette évolution majeure, la CCT souhaite travailler sur la mise en place, via cette convention, d'une collecte pour les communes qui le souhaiteront. Le matériel de pré collecte sera à la charge financière des communes (avec des aides possibles de l'ALCOME) et la collecte à la charge de la CCT.

De ce fait, nous souhaitons maintenir une enveloppe de 40 000 euros pour pouvoir mettre en place la collecte courant 2026.

G- Le Pôle Technique : Services patrimoine communautaire, NTIC et commande publique

1. Le service Patrimoine

1.1 Rappel du budget 2025 affecté au service et des actions de l'année

Budget de fonctionnement : 612 000 €

Budget d'investissement : 3 069 000 € du fait de la fin des travaux au siège de la CCT, de l'achat de mobiliers, de matériels pour nos animations, de gros matériels destinés à l'équipe bâtiments, de la poursuite de la rénovation de l'éclairage public sur les zones d'activité. L'étude pour le remplacement du monte-charge a été lancée pour un montant de 24 40 €.

Quelques chiffres complémentaires :

AAGV : 63 856€

- | | |
|---|-----------|
| ✓ Modification du réseau épandage après micro-station | → 12 916€ |
| ✓ Habillage pignon sanitaires | → 15 460€ |
| ✓ Construction d'un bâtiment autour du dégrilleur | → 33 920€ |

Gymnases de Ste Geneviève et de Noailles : 52 000 €

- | | |
|---|------------|
| ✓ -Etude projet rénovation/agrandissement | → 40 000 € |
| ✓ Installation d'un système d'interphonie : | → 12 000 € |

Eclairage public

- | | |
|---|------------|
| ✓ Remplacement des EP sur la zone des portes de l'Oise à Chambly, de la route de Crouy à Neuilly en Thelle, de la ZA de Noailles, de la ZA de Novillers Ste Geneviève | → 140 914€ |
|---|------------|

En 2025, le service patrimoine a accompagné le pôle déchets dans ses projets :

- Rénovation des BAV
- Mise en place d'une signalétique pour le compostage dans les cimetières, en partenariat avec les mairies

1.2 Projections 2026

Fonctionnement : 706 650 € (budget stable)

Investissement : 2 360 612 €

Entretien des espaces verts

Le budget entretien des espaces verts et voies intègre l'élagage, la tonte et le débroussaillage des sites. Cet entretien fait l'objet d'une prestation externe (94 000 €).

En interne, le coût d'entretien des espaces verts est évalué à **33 500 €**.

Entretien et suivi des bâtiments

Les différents contrats répondant à la réglementation et à la maintenance seront bien entendus prolongés et actualisés.

CCT et gymnases

Sur le siège, les travaux de remplacement de l'ascenseur (200 000 € de restes à réaliser) ainsi que l'aménagement d'une mezzanine supplémentaire (125 000 €) dans le garage sont prévus au cours de l'année.

De plus, divers travaux de sécurisation de la salle serveur sont prévus (7 000 €) ainsi que la pose de caméras pour sécuriser le site (18 000 €).

Dans l'accompagnement des projets du service RPE, il est également prévu l'aménagement d'un espace extérieur pour certaines activités (40 000 €).

Pour les gymnases, les études sur l'évolution des gymnases de Ste Geneviève et Noailles seront finalisées (rénovation énergétique et adaptation des équipements) sachant que les travaux sur le gymnase de Ste Geneviève s'avèrent prioritaires.

Il appartiendra à la prochaine équipe communautaire de valider les choix programmatiques.

350 000 € sont également inscrits pour l'installation d'un abri à vélos au gymnase de Ste Geneviève et la refonte de la piste d'athlétisme au gymnase de Noailles.

Eclairage public

En fonctionnement, il est prévu une provision en cas d'intervention sur les candélabres (**10 000 €**).

En investissement et en partenariat avec le SE60, il est prévu la modernisation de l'éclairage public avec passage en LED sur 2 zones d'activité et 2 parkings de gare :

- ZA Hondainville
- ZA Neuilly en Thelle
- Parking gare de Chambly
- Parking gare de St Sulpice

Budget de 67 648 € (subventions déduites).

Signalétique

Le remplacement des panneaux « bienvenue Thelloise » continuera tout au long de l'année 2026 sur les autres communes (il reste 17 communes à rencontrer).

Accompagnement des services

Le service Patrimoine accompagnera le service petite enfance pour la création d'un potager et l'aménagement d'un espace extérieur permettant d'accueillir les enfants lors d'ateliers menés par les collègues.

Flotte automobile

La mise en place de la géolocalisation des véhicules de la CC Thelloise sera assurée.

2. La Commande Publique

Chiffres 2026 :

Montant Dépenses d'investissement : 1 060 000 € (pour la piscine)

Montant dépenses de fonctionnement : 1 472 080 € (dont 1 215 000 € pour la piscine)

Montant recettes de fonctionnement : 97 000 €

2.1 Éléments relatifs à la gestion de la piscine AQUATHELLE

En fonctionnement, les contributions de mise à disposition de l'équipement pour l'accueil des scolaires (de la primaire à la sixième) et les contributions d'obligation de service public (notamment l'accès à l'apprentissage de la natation au plus grand nombre, large amplitude horaire...) ont été versées par la CCT, en 2025, pour un montant de 1 076 000 euros.

Elles augmenteront à hauteur de 1 215 000 euros en 2026, suite à l'agrandissement du site et au nombre de créneaux plus important qui sera alloué aux scolaires.

En termes de fréquentation, celle-ci continue d'augmenter et suit la tendance observée depuis 2021 (+ 1000 entrées par rapport à 2024).

Les travaux de rénovation et d'extension du site se sont terminés en septembre 2025 et l'inauguration a eu lieu le 24 septembre 2025.

Les travaux ont permis de moderniser la piscine et d'accroître son attractivité grâce à la mise en place d'une nouvelle plaine de jeux extérieure, la création d'un bassin d'activité et d'un espace « bien-être » et le remplacement du toboggan

Le délégataire a obtenu un financement moins coûteux que prévu dans le contrat initial, ce qui permettra de réduire le montant de la contribution d'investissement versée trimestriellement par la CCT. Cette modification interviendra par l'adoption d'un avenant 3 au contrat en début d'année 2026.

Le montant de la contribution d'investissement devrait donc diminuer en 2026 (contre 1 082 000 € en 2025).

2.2 L'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (AAGV)

La société ACGV est le gestionnaire de l'aire d'accueil jusqu'au 30 juin 2026.

80 000 € sont prévus au BP 2026 pour rémunérer le prestataire, étant précisé que l'AAGV bénéficiera en 2026 des recettes suivantes :

- Droits de place + fluides gens du voyage : 50 000 €
- Dotation de fonctionnement ALT 2 (CAF) en fonction du nombre de places et du taux d'occupation : 45 000 €.

Une consultation sera lancée en début d'année 2026 dans le cadre du groupement de commandes dont le coordinateur est l'Aire Cantilienne.

Le règlement intérieur a fait l'objet de modifications et validé par le conseil communautaire du 11 décembre 2025. Les tarifs ont notamment augmenté au 1^{er} janvier 2026.

2.3 La gestion des assurances

Les contrats de nos différentes assurances seront remis en consultation durant l'année 2026. Le contrat pour l'assurance responsabilité civile a été prorogé jusqu'au 30 juin 2026, la consultation sera lancée en début d'année.

Au regard du contexte national (aléas climatiques de plus en plus nombreux), le coût des assurances augmente chaque année et il est de plus en plus difficile pour les collectivités locales de trouver des assureurs qui répondent aux consultations (38 000 € prévu en 2026 contre 28 000 € en 2025).

2.4 Projets 2026

Un guide interne de la commande publique a été élaboré et adopté en conseil communautaire en juin 2025. Ce document permet de rappeler le cadre général et de préciser les procédures internes dans le but d'optimiser l'usage des deniers publics et de réaliser les achats qui répondent le mieux aux besoins de la Communauté de communes, tant d'un point de vue économique que qualitatif et environnemental.

Ce guide préfigure ainsi la volonté de la Communauté de communes de se doter d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), l'achat public étant un levier de transformation des actions de la Thelloise en faveur notamment de la transition écologique.

Des ateliers seront animés tout au long de l'année 2026 par la responsable de la commande publique afin d'échanger avec les agents de la CCT sur la façon d'acheter, de recenser les besoins et de gagner en efficacité.

3. Les NTIC

Depuis le 1^{er} juin 2025, un technicien a été recruté afin d'assurer la gestion, la maintenance du serveur, du réseau et du matériel des agents de la CC Thelloise. La sauvegarde du réseau reste assurée par notre prestataire ISICOM avec lequel un partenariat fort a été créé. Il est épaulé par une assistante administrative.

Les NTIC contrôlent également la bonne application du RGPD, notamment la bonne application des mentions légales sur l'ensemble des supports utilisés par les services (formulaires, site internet, ...)

Face aux évolutions du numérique, plusieurs enjeux très importants se sont imposés :

- Sobriété numérique
- Cyber sécurité
- Usage de l'IA

Plusieurs actions ont ainsi été menées afin d'intégrer ces enjeux dans les différentes actions et projets du service.

Enfin, ce service renseigne aussi les habitants et les mairies sur des questions de Très Haut Débit (THD), la compétence étant exercée par le SMOTHD.

3.1 Retours sur l'année 2025

Système informatique

Avec le recrutement du responsable du système d'information au cours de l'année 2025, une nouvelle dynamique a été enclenchée et la nécessité de procéder à la refonte complète du réseau a émergé.

Le système a été redéfini en le recalibrant afin de permettre de répondre aux exigences de l'ANSSI en matière de sécurité informatique et ainsi sécuriser les données, le matériel et les usages. Les différentes zones du réseau ont été délimitées (postes clients, serveurs, sécurisation des échanges électroniques, ...).

Le matériel est également homogénéisé afin d'en faciliter la gestion et le suivi, il est documenté et les interventions sont suivies.

La remise à niveau du matériel se terminera en début d'année 2026 et à terme la question de l'utilisation de licences libres sera posée avec l'utilisation d'outils « open source ».

Sobriété numérique et numérique responsable

Dans le cadre de la Loi REEN du 15 novembre 2021 et en partenariat avec l'ADICO, la CC Thelloise s'est engagée à élaborer une stratégie numérique responsable afin d'adopter un usage raisonné du numérique.

Lancée en septembre 2024, la stratégie numérique responsable a été adoptée lors du dernier conseil communautaire de l'année 2025. En tant que structure publique, notre EPCI doit, en effet, faire preuve d'exemplarité en matière de réduction des émissions de GES.

Cette stratégie donne lieu à un plan d'actions qui sera mis en œuvre dès 2026, des indicateurs de suivi et d'évaluation seront définis.

En parallèle, un guide interne a été élaboré afin de sensibiliser les agents aux bonnes pratiques en matière de sobriété numérique.

Système d'information géographique

Suite aux demandes des mairies ou en interne des services, un grand nombre de cartes a encore été créé cette année (près de 500 cartes), notamment pour accompagner les services dans leurs missions et projets (foncier, occupation du sol, voiries, éclairage public, logements vacants,).

L'agent a également coordonné avec les prestataires l'évolution du logiciel de gestion du cadastre qui est maintenant hébergé chez l'éditeur. Il a également participé activement au groupe de travail sur la réalisation du Plan Intercommunal de Sauvegarde et aux restitutions grand public de la thermographie aérienne.

3.2 Projections 2026

Montants 2026 :

Montant Dépenses d'investissement : 782 248 €

Montant dépenses de fonctionnement : 211 900€

Système informatique :

L'évolution du système d'information se poursuivra. A l'appui, un référentiel de politique de sécurité interne sera élaboré. Ainsi, ce nouveau système permettra de renforcer la confiance des usagers dans l'utilisation des services numériques et de renforcer la sécurité des données à caractère personnel.

L'objectif final de cette refonte du système d'information est d'obtenir une certification ANSSI.

Cette refonte s'accompagnera d'une gestion des droits utilisateurs conforme aux usages et sécurisée.

Enjeux en cours et à venir

Sobriété numérique

Un logiciel de suivi et de gestion des impressions sera acquis afin d'accompagner la mise en place d'une politique d'impression.

Cette action fait partie du plan d'action de la stratégie numérique responsable (axe : usages). L'objectif de cette action est ainsi de réduire les impressions, notamment couleurs et ainsi de réduire l'empreinte carbone de la CCT.

Une charte sur la politique d'impression et d'écritures sera élaborée afin d'encadrer les usages internes (police d'écritures, d'échanges internes).

L'usage de l'IA

Une charte interne sera élaborée afin d'encadrer l'usage de l'IA par les agents (responsabilité, éthique, transparence, protection des données, ...).

Feuille de route numérique :

Après avoir mis en place tous les moyens nécessaires à la bonne gestion et sécurisation d'un réseau numérique, d'avoir mis en exergue tous les enjeux numériques, une feuille de route numérique sera finalisée en 2026. Document de planification et de cadrage, elle intégrera les enjeux et les perspectives du numérique (mutualisation, inclusion numérique, innovation, ...).

Système d'information géographique

Suite aux demandes des mairies ou en interne par les services, un grand nombre de cartes a encore été créé cette année (près de 500 cartes), notamment pour accompagner les services (foncier, occupation du sol, forêt, éclairage public, logements vacants).

L'agent en charge du SIG a également réalisé un important travail de recensement des statuts de chaque chemin de randonnée figurant dans le guide ainsi que les cartes à annexer aux PV de mise à disposition des voiries.

H – Les autres fonctions supports dépendant de la DGS

1. Le Secrétariat général

Le BP 2026 s'inscrit en dépenses de fonctionnement à hauteur de 126 865 € contre 105 565 € en 2025. Cette augmentation s'explique par la mise en place de nouvelles actions : les ateliers numériques présentés plus bas, la mise en place d'un système de vote électronique pour les conseils du début du mandat (nombreuses élections et désignations), la hausse du budget dédiés aux manifestations des services et l'organisation de la soirée conviviale de fin de mandat du 6 février 2026.

En recettes, on note une aide de l'Etat de 50 000 € pour les EFS.

Les dépenses d'investissement sont minimales : 200 €.

1.1 L'Espace France Services

Nb total d'accompagnements sur l'année 2025 :

- **3 307** accompagnements
- soit **en moyenne 14,4** accompagnements par jour d'ouverture

Nb total d'usagers accompagnés :

- **1 688** personnes accompagnées

Taux de finalisation des accompagnements :

- 95,15 % des dossiers sont finalisés en totalité dès le 1^{er} Rdv

Nb d'ateliers réalisés :

- 4 ateliers réalisés dans le cadre des journées portes ouvertes FS – Ateliers Cybermalveillance
- 1 permanence d'un partenaire (DGFIP) en avril 2025 avec 10 rdv honorés

Fréquentation par site (nb de personnes accueillies):

- Neuilly-en-Thelle : 289
- Abbecourt : 144
- Sainte-Geneviève : 165
- Villers-Saint-Sépulcre : 67
- Siège CCT : 1

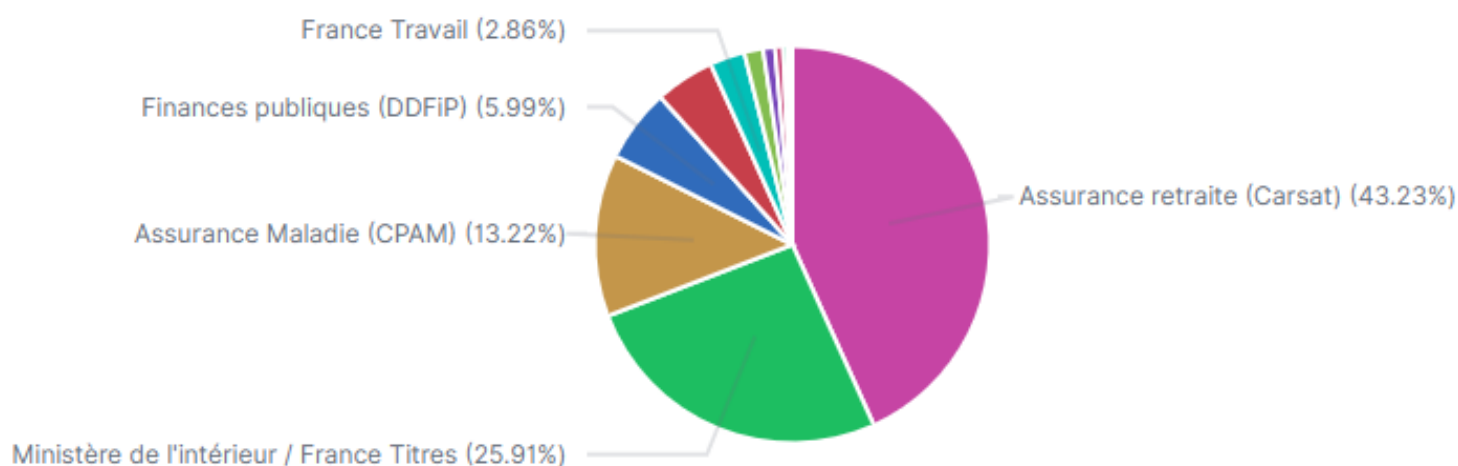
Répartition de l'activité :

- **1040** demandes d'information réparties comme suit :
 - 931 demandes d'information par téléphone
 - 2 demandes d'information par téléphone sur Rdv
 - 94 demandes d'information en visite spontanée en FS
 - 10 demandes d'information sur RDV en FS
 - 2 demandes d'information par mail
 - 1 accès à un ordinateur en libre-service
- **2 267** accompagnements individuels répartis comme suit :
 - 2 008 en RDV en FS
 - 113 en visite spontanée FS
 - 140 par téléphone en FS sur RDV
 - 6 par téléphone en spontané

Statut d'activité des usagers :

- Actif occupé : 44 %
- Retraité : 37 %
- Inactif : 15 %
- Actif chômeur : 2 %
- Etudiant : 1 %
- Non communiqué : 1 %

Répartition des accompagnements par opérateur national en % :



Répartition des accompagnements par opérateur national en nombre :

Partenaires	Nombre de demandes
Assurance retraite (Carsat)	981
Ministère de l'intérieur / France Titres	588
Assurance Maladie (CPAM)	300
Finances publiques (DDFiP)	136
Allocations familiales (Caf)	110
France Travail	65
France Rénov'	35
Chèque énergie	22
Mutualité sociale agricole (MSA)	15
Point-justice	7
La Poste	5
Urssaf	5

1.2 Les ateliers numériques à destination des habitants

Au cours de l'année 2026, dans le but de réduire la fracture numérique mais également de répondre aux fiche actions « Accès au droit » de la CTG, des ateliers à destination des habitants du territoire sont prévus.

- 4 ateliers organisés en lien avec un agent de la CC Thelloise et animés par ce dernier (un atelier par trimestre)
- 3 ateliers organisés et animés par les agents France Services (1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} trimestre, sur une thématique de leur choix, avec ou sans présence de partenaire national).

L'atelier prévu au premier trimestre sera relatif à la création de « mon espace Santé » en lien avec l'opérateur Ameli.

L'objectif pédagogique de cet atelier est de faciliter l'accès des usagers à leurs informations médicales et en améliorer le suivi en ligne.

Les thématiques des ateliers des 2^{ème} et 4^{ème} trimestre trimestres ne sont pas encore déterminées.

- 3 ateliers menés par l'association Destination multimédia sont également envisagés au cours des 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} trimestre, à raison d'un atelier par trimestre.

Les thématiques proposées liées à l'accès aux droits sont les suivantes :

- Ameli et Mon Espace Santé
- Doctolib, Maia et l'Annuaire Santé
- Découverte du site service-public.gouv.fr (se renseigner, faire des simulations, trouver une démarche, un cerfa, trouver le bon portail administratif, etc.).
- Maîtriser Google Maps (dans un contexte où l'on doit parfois aller loin de chez soi pour ses rendez-vous médicaux)
- La CAF
- Les impôts
- France Travail (site et application Parcours Emploi)

Chacun de ces ateliers durera 2 heures et sera déclinable sur pc ou smartphone/tablette.

Le coût de cette prestation est de 70€ de l'heure, pris en charge par la CCT.

Destination Multimédia et la CCT, en partenariat avec la Commission des Financeurs de l'Oise mettront également en place une formation gratuite au numérique pour les plus de 75 ans résidant sur le territoire de la CCT dans le but de les rendre plus autonomes au quotidien.

Cette formation se déclinera sous forme d'atelier collectif, sur un cycle de 10 séances de 2h et réunira entre 5 et 8 participants.

2. La communication

Le budget 2026 est prévu comme suit :

Fonctionnement : 110 310 €

Investissement : 500 €

Un effort important a été réalisé afin de réduire le budget malgré des actions nouvelles.

Parmi les postes principaux, figurent :

- ✓ L'élaboration externalisée de supports pour le compte du pôle du développement territorial
 - Supports de communication et signalétique
 - Signalétique touristique (Environ 100 panneaux chartés) = 14 000 €
 - Refonte du site internet : réalisé 2025 et projections 2026
 - Refonte site Internet – Poursuite de la refonte (Phase 2 = 10 000 €)
- ✓ L'impression
 - 45 400 € tout confondu avec l'ensemble des demandes des services
 - Dont 35 500 € pour les supports de communication généraux (Mag, rapports, projet de territoire...),

- ✓ La distribution du Mag
 - 26 000 € - En baisse en raison du renouvellement de mandat (34 000€ étaient prévus en 2025)

I - Les aides aux communes

1. Le fonds de développement communautaire

Le fonds de développement communautaire permet de contribuer à la réalisation de projets communaux structurants (projets d'investissements) ayant une vocation intercommunale.

Les projets/dépenses concernent les thématiques suivantes :

- La culture
- La santé
- Le sport
- La sécurité (pas de critère d'intérêt communautaire)
- La petite Enfance

Compte tenu des projets déposés sur 2026 une enveloppe de 355 000€ est inscrite au titre du fonds de développement communautaire 2026.

2. Les aides à l'apprentissage de la natation

La CC Thelloise verse une participation annuelle aux communes éloignées de la piscine Aquathelle, dans le cadre de l'apprentissage de la natation en faveur des classes de grande section, CP, CE1 et CE2.

La participation est fixée hors transport à hauteur du montant de la grille tarifaire de l'Aquathelle.

Les communes concernées en 2025 ont été les suivantes : Berthecourt, Heilles, Hondainville, Mouchy-le-Châtel et Ponchon, pour un montant total de 7 770 €.

Le montant total provisionné en 2026 est de 12 000 € dans l'attente de la fréquentation réelle constatée.

3. La participation aux frais de fonctionnement des gymnases de Chambly et Neuilly-en-Thelle

Cette participation correspond aux dépenses de fonctionnement des gymnases en contrepartie de la mise à disposition de ces équipements aux collèges concernés pour les communes de Chambly et de Neuilly-en-Thelle. Elle est provisionnée au BP 2026 pour un montant de 40 000 €.

4. Le fonds de concours à certains EAJE du territoire

Les modalités d'attribution du fonds de concours, aux communes et syndicats intercommunaux gérant des EAJE qui accueillent des enfants hors commune mais du territoire communautaire, demeurent inchangées :

- 5€ par heure de présence et par enfant,
- Être situés sur le territoire communautaire,
- Être gérés en régie directe (commune ou syndicat intercommunal),
- Les enfants devront être domiciliés sur le territoire communautaire hors commune d'implantation de la structure.

Le fonds de concours correspond aux heures effectuées sur l'année 2025 pour les structures de Chambly, Uilly Saint Georges, Précý sur Oise.

Une projection du fonds de concours des heures pour l'année de 2025 amène à budgéter la somme de 70 000 € pour le budget 2026, budget en légère progression par rapport à 2025.

5. Les frais de transport des ACM durant les vacances scolaires

Sont inscrits, en 2026, 90 400 € en fonctionnement afin de prendre en charge les frais de transport des ACM du territoire durant les vacances scolaires. Il a été tenu compte des besoins remontés par les structures et de la création à venir de deux nouveaux ACM.

III Evolutions prévisionnelles des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement des budgets annexes relevant des secteurs Assainissement collectif - SPANC GEMAPI

La CC Thelloise assure depuis 2017 la compétence en matière d'assainissement collectif et non collectif pour le compte de ses communes.

Elle a également délégué à différents syndicats la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Préservation des Inondations » dite GEMAPI.

Enfin, la CCT doit anticiper le transfert de la compétence « eau potable » dont la date butoir a été fixée à 2026 et mène actuellement une étude (assistance à maîtrise d'ouvrage).

A - Assainissement collectif + SPANC

1. Budget annexe Assainissement collectif

Les budgets assainissement collectif et non-collectif ont été fusionnés fin 2023. Néanmoins chaque compétence étant strictement indépendant, les budgets sont présentés de manière séparée.

En 2026, les grandes lignes du budget assainissement (pour la partie assainissement collectif et hors restes à réaliser) sont les suivantes :

Les **dépenses d'investissement** seront inscrites à hauteur de 9 437 K€ et comprendront notamment :

DEPENSES	K€ HT
Déficit du résultat de la section d'investissement provisoire	0
Travaux inscrits en AP/CP	463
Nouveaux travaux inscrits (hors AP/CP)	2 160
Provisions pour les futurs travaux de reconstruction de la station de Cires lès Mello	2 994
Études dites d'investissement (diagnostics, MOE, études préalables...)	668
Aide ou la mise en conformité des raccordements des particuliers*	150
Acquisition terrains et intervention travaux ponctuels sur STEP PR et réseaux hors DSP	265
Remboursement du capital des emprunts**	1 677

Amortissements de subventions	950
Régularisation écriture de subvention imputer par erreur en 13111 au lieu du chapitre 45	10
Opérations d'ordre (avances de travaux)	100

* Celles-ci sont perçues en recettes dans le cadre de des aides accordées par l'Agence de l'Eau.

** dont intégration d'un emprunt concernant les parts d'Angy et Balagny du SIVOM ABBM non intégré par la Trésorerie (336 K€), lors du transfert de la compétence en 2017.

Les Restes à Réaliser sont de l'ordre de 934 k€ à réaliser (dont une partie des travaux inscrits en AP/CP).

Le montant des recettes sera inscrit à hauteur de 9 962 k€. La différence est due aux Restes à Réaliser à intégrer (subventions) : 407 k€.

RECETTES	K€ HT
Excédent de résultat reporté	4
Virement de la section de fonctionnement	7 478
Amortissement des biens immobilisés	2 100
Aide ou la mise en conformité des raccordements des particuliers	193
Subventions d'investissement*	87
Opérations d'ordre (avances de travaux)	100

* Les subventions ne sont pas inscrites budgétairement tant que ne sont pas reçus les accords formels des financeurs (l'Agence de l'Eau et Conseil Départemental).

En **fonctionnement**, le montant des dépenses et recettes sera inscrit à hauteur de 12 182 k€.

RECETTES	K€ HT
Excédent du résultat de la section de fonctionnement	7413
Redevances d'assainissement (part collectivité)	2 360
Redevances performance assainissement (réforme AESN)	194
Titres PFAC	240
Subventions*	0
Reversements dans le cadre de convention de gestion	1 021
Reversement part Hameau de l'Epine Abbecourt	4
Amortissements de subventions	950

* Les subventions ne sont pas inscrites budgétairement tant que ne sont pas reçus les accords formels des financeurs (l'Agence de l'Eau et Conseil Départemental).

DEPENSES	K€ HT
Virement à la section d'investissement	7 478
Amortissements	2 100
Intérêts d'emprunts*	790
Charges à caractère général (Sous-traitance, études,...)	363
Reversements dans le cadre de convention de gestion	595
Créances irrécouvrables	28
Annulation de titre + intérêts moratoire	103
Charges de personnel	320
Dotations et provisions pour risques et charges (dont créances douteuses)	320
Charges aux services supports de la CCT	15
Redevance de performance AESN**	70

* dont intégration des intérêts d'un emprunt concernant les parts d'Angy et Balagny du SIVOM ABBM non intégré par la Trésorerie (265 K€) lors du transfert de la compétence en 2017.

** paiement de l'exercice 2025 en 2026

La réforme des redevances de l'Agence de l'eau Seine Normandie a été intégrée en 2025. La redevance de performance en assainissement est à reverser par la collectivité. Cette redevance sera prélevée sur la facture d'eau (partie assainissement) pour les usagers afin de financer la dépense de la collectivité auprès de l'AESN.

Il est à noter certaines nouveautés réglementaires concernant l'assainissement :

- Audit des stations d'épuration de plus de 2 000 équivalents habitants (EH) soit 8 concernées pour Thelloise (Cauvigny à 2 000 EH prise en compte) ;
- Analyse des PFAS pour les STEU de plus de 10 000 EH soit 3 stations concernées (Hermes, Villers Sous Saint Leu et Mesnil en Thelle).

1.1 Programme de travaux 2026

En 2026, des travaux devraient être réalisés dans les communes suivantes :

COMMUNE(S)	OPERATION	MONTANT K€ HT
CHAMBLY	Travaux de réhabilitation de réseaux - diverses rues	197 300
BERTHECOURT		560

Concernant le 1^{er} dossier, il s'agit d'un report de travaux initialement prévus sur l'année 2024.

Pour le 2^e, l'année 2025 a vu se finaliser la phase de maîtrise d'œuvre conception avec diverses études complémentaires. La consultation de marché public va être lancée début 2026. Les travaux démarreront après l'obtention de tous les accords de subventions, possiblement en 2026.

Enfin se poursuit le dossier suivant :

DIFFÉRENTES COMMUNES	Travaux de mise en place de traitement H2S et de sécurisation pour plusieurs postes de refoulement.
-------------------------	--

La maîtrise d'œuvre conception va s'achever en 2026 pour aboutir normalement au lancement du marché de travaux (après l'obtention de tous les accords de subventions).

1.2 Maîtrise d'œuvre de travaux

Des maîtrises d'œuvre conception devraient normalement être lancées pour aboutir au lancement de marchés de travaux sur 2027 :

COMMUNE(S)	OPERATION
SAINT FELIX	Travaux de réhabilitation de réseaux – diverses rues
VILLERS SAINT SEPULCRE	Travaux de réhabilitation de réseaux – diverses rues
CIRES LES MELLO	Etudes préalables à la mise en conformité de la station d'épuration

Le montant prévisionnel de travaux sera affiné en phase avant-projet de maîtrise d'œuvre.

Le projet de station de Cires lès Mello fera d'abord l'objet d'une étude de faisabilité avec la question de l'acquisition foncière de la nouvelle parcelle d'implantation.

1.3 Etudes et suivis règlementaires

Les études diagnostiques périodiques démarrées se sont terminées fin 2025 ou vont s'achever début 2026. En parallèle, en 2025 quatre lots d'études périodiques règlementaires ont été attribués, les consultations ayant été menées et quatre attributaires désignés. Ces études vont être entamées en 2026 : ANGY, BALAGNY SUR THERAIN, CAUVIGNY, NOAILLES.

Par ailleurs, Thelloise continue à faire réaliser et réactualiser par les exploitants différentes études règlementaires : analyses des micropolluants ou analyses de risque de défaillance. Les diagnostics dits permanents sont également à poursuivre par ceux-ci. D'autres obligations règlementaires sont en outre à mener et ont été rappelées par les services de l'Etat : analyses des PFAS, réactualisation des diagnostics amont RSDE.

1.4 Contrôles de conformité en domaine privé

En 2025, Thelloise a proposé à 150 usagers de bénéficier d'une visite de leurs installations en domaine privé. L'objectif était de monter une opération groupée de mise en conformité de raccordement des particuliers : Il s'agissait de pouvoir reproposez à l'Agence de l'Eau un nombre significatif de dossiers.

Le retour des usagers pour la réalisation de contrôles a été modeste. Il sera donc envisagé en 2026 d'autres modalités pour toucher un maximum d'usagers.

1.5 Accompagnement des activités industrielles ou économiques

En parallèle, la CCT a avancé en 2025 sur le sujet du contrôle et de l'accompagnement des activités économiques, industrielles.

Dans le cadre d'une convention avec le SIA de Persan Beaumont, ce dernier a finalisé la procédure de sélection d'un bureau d'études dont la mission sera de réaliser des enquêtes de raccordement au réseau des eaux usées dans des activités ciblées. Le cas échéant, il s'agira ensuite d'accompagner ces dernières dans l'obtention de subventions auprès de l'Agence de l'Eau pour des actions spécifiques (bacs à graisse, gestion des eaux pluviales,...).

Les enquêtes devraient donc démarrer en 2026.

2. L'Assainissement non collectif

En matière d'assainissement non collectif (ANC), la CCT continue à faire réaliser le contrôle à la demande des usagers, des installations neuves ou à réhabiliter ainsi que les installations existantes, via une prestation de services attribuée à la société VEOLIA.

Pour rappel, Thelloise n'applique pas de part « collectivité » et les montants de redevance pour les contrôles d'assainissement non collectif sont donc égaux aux tarifs du marché attribué au prestataire.

Ce marché de contrôle SPANC s'équilibre donc en dépenses et recettes.

Enfin, la CCT continue à rembourser les charges d'emprunts contractés en son temps par la commune du Coudray sur Thelle. Depuis 2023, ces remboursements sont intégralement couverts par les contributions des usagers concernés de cette commune. Ces contributions baisseront à compter de 2027.

Enfin, une convention de refacturation de la redevance SPANC sur la commune du Coudray doit être mise en place avec SUEZ qui a récupéré le contrat d'eau potable du SMEPS (syndicat d'eau auquel appartient cette commune).

En 2026, les grandes lignes du budget assainissement non collectif sont les suivantes :

Les **dépenses d'investissement** seront inscrites à hauteur de 95 k€ et comprendront notamment :

DEPENSES	K€ HT
Remboursement du capital des emprunts	48
Déficit du résultat de la section d'investissement provisoire	47

Les **recettes d'investissement** seront inscrites à hauteur de 88 k€ et comprendront notamment :

RECETTES	K€ HT
Excédent du résultat de la section d'investissement provisoire	0
Virement de la section de fonctionnement	38
L'inscription en 1068 lors du résultat définitif	50

En **fonctionnement**, le montant des dépenses et recettes sera inscrit à hauteur de 93 k€

Les **recettes** comprendront :

RECETTES	K€ HT
Excédent du résultat de la section de fonctionnement	11
Redevances d'assainissement SPANC	62
Contrôles conformités	20

Les **dépenses de fonctionnement** seront composées de :

DEPENSES	K€ HT
----------	-------

Virement à la section d'investissement	38
Intérêts d'emprunts	7
Frais de personnel	20
Sous-traitance	20
Refacturation de la redevance SPANC	1
Frais d'actes et de contentieux	0

B - La GEMAPI

1. Contribution aux syndicats dont évolution SIVT

Pour rappel, dans le cadre de la compétence Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), la CCT se trouve adhérente à trois syndicats :

- Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain (SIVT) ;
- Syndicat mixte du Bassin de l'Esches (SMBE) ;
- Syndicat de la Thève et affluents (SITRARIVE).

Bien que n'ayant pas adhéré à ce syndicat, la CCT paye également des contributions à l'Entente Oise-Aisne.

La CCT participa via des contributions au financement de tous ces syndicats. Celles-ci constituent la partie principale des dépenses relatives à la compétence GEMAPI.

Les contributions au SIVT ont déjà augmenté en conséquence du lancement de la procédure d'urgence d'un SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) sur le bassin du Thérain et indépendamment, a été appliquée une hausse de l'ordre de 18% des cotisations des membres du syndicat pour la compétence de base GEMAPI.

Elles vont être encore amenées à s'accroître en raison des extensions de compétence, notamment, en matière de gestion des eaux pluviales de ruissellement en partie extra-urbaine avec le transfert et adhésion « à la carte » au SMBE et au SIVT auquel il a été procédé en 2025 avec pour effet le 1^{er} janvier 2026.

En parallèle, la modification statutaire du SMBE a changé la clé de répartition de financement du syndicat.

2. La Taxe GEMAPI

Les recettes qui permettent d'assurer le financement de ces contributions sont apportées par la Taxe Gemapi que perçoit la CCT. La CCT ayant ces dernières années anticipé ces évolutions à la hausse des participations aux syndicats, il n'est pas envisagé d'augmenter l'assiette de la taxe à court terme.

En 2026, les grandes lignes du budget Gemapi sont les suivantes :

Les **dépenses d'investissement** seront inscrites à hauteur de 19 k€ et comprendront notamment :

DEPENSE	K€ HT
Acquisition de matériels pédagogiques	19

Elles s'équilibreront **en recettes** par :

RECETTE	K€ HT
Excédent d'investissement	16
Amortissement des biens immobilisés	3

En **fonctionnement**, le montant des dépenses et recettes sera inscrit à hauteur de 474 k€

.

Les **recettes** comprendront :

RECETTES		K€ HT
Excédent du résultat de la section de fonctionnement		324
Taxe GEMAPI		150

Les **dépenses de fonctionnement** seront composées de :

DEPENSES	K€ HT
Virement à la section d'investissement	0
Amortissements	3
Participations aux syndicats mixtes	111
Frais de personnel	46
Classes d'eau (élus et écoles)	24
Dégrèvement	5
Autres provision participation pour travaux	285

L'excédent est plus important que prévu car les participations des syndicats qui devaient augmenter n'ont toujours pas eu lieu.

3. Classes d'eau / sensibilisation

En complément, la CCT, au travers de ses compétences en matière de GEMAPI et de protection et mise en valeur de l'environnement, continue à soutenir financièrement les projets de « classes d'eau » jusqu'à 1000 € par classe.

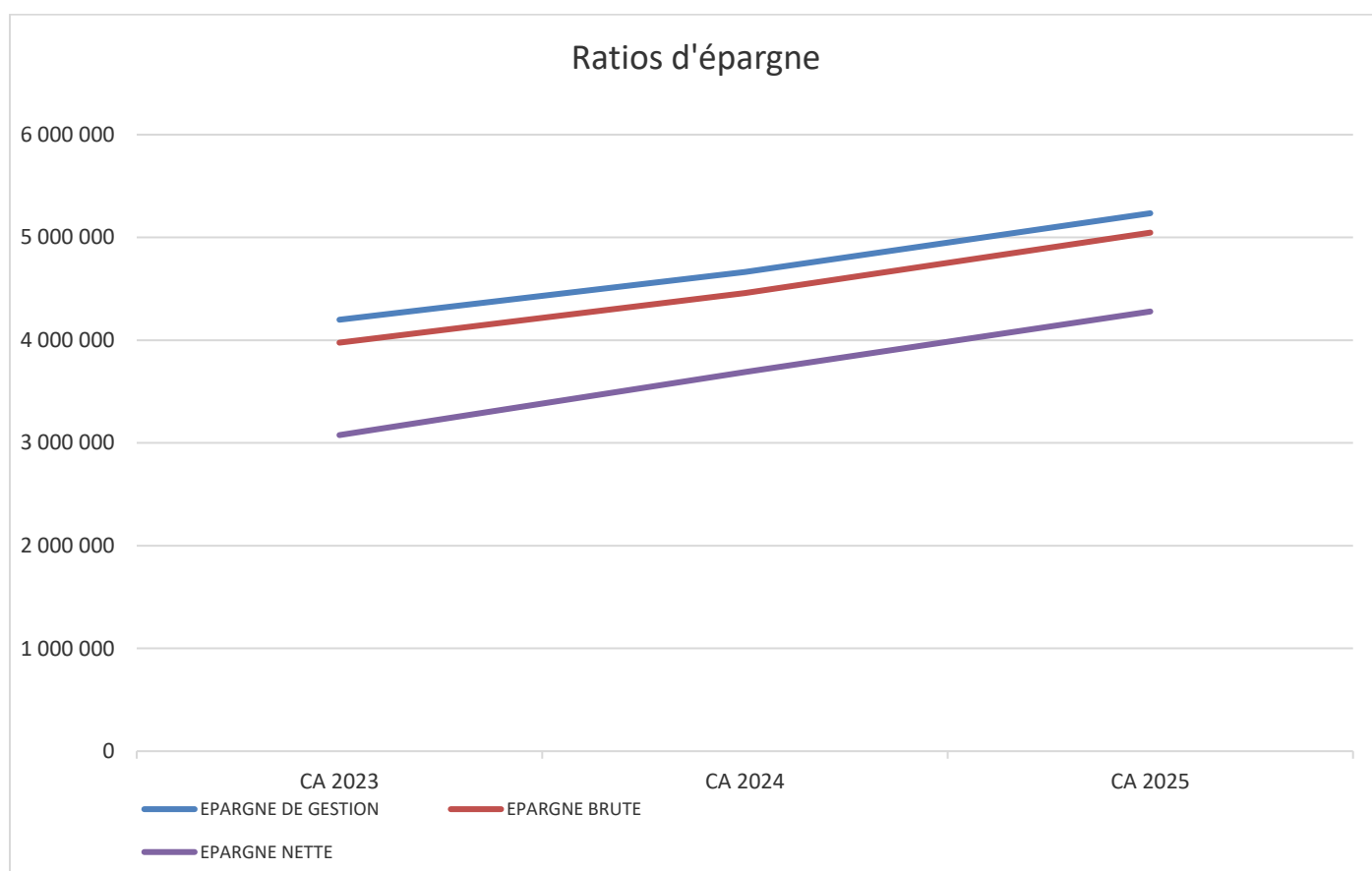
En 2025, 14 classes de 6 établissements scolaires ont bénéficié des aides. Une douzaine de classes d'eau devrait de nouveau être menée en 2026.

En parallèle, la CCT a réalisé en 2025 une vidéo à l'attention des plus jeunes qui présente le cycle de l'eau, de la nappe phréatique au rejet en rivière. Elle a pour objet de servir de support pédagogique dans le cadre des classes d'eau. Cette vidéo a été notamment diffusée aux établissements scolaires du territoire.

Enfin, la CCT devrait reprendre son dispositif « classe d'eau élus » en 2026.

IV Annexes

Ratios d'épargne :

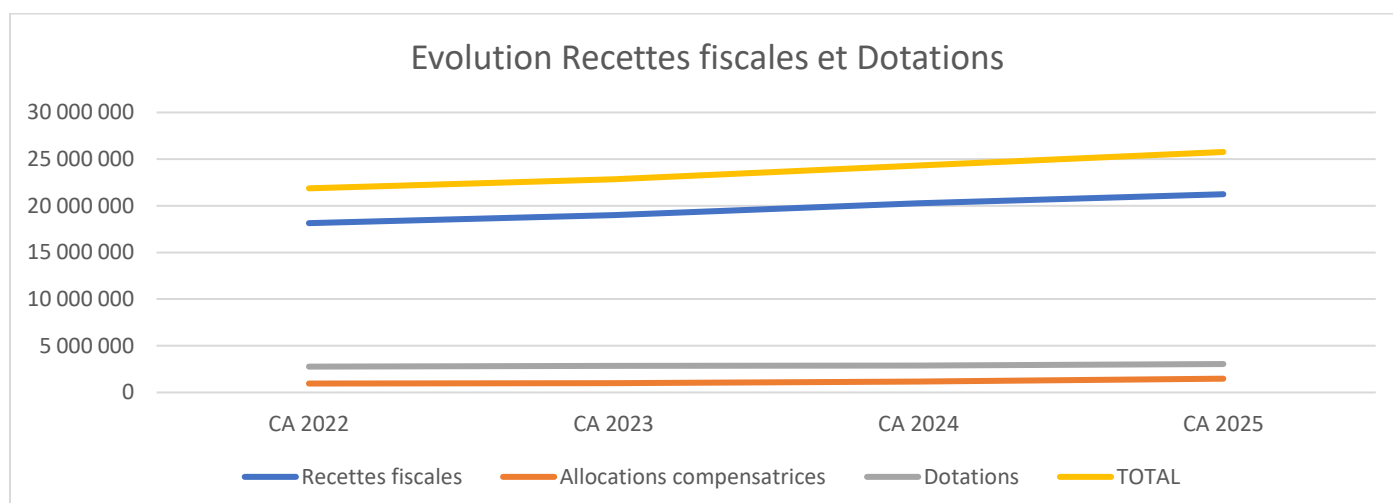


	<u>CA 2023</u>	<u>CA 2024</u>	<u>CA 2025</u>
<i>Population INSEE</i>	62 466	62 528	62 826
<u>EPARGNE DE GESTION</u>	<u>4 199 023</u>	<u>4 662 991</u>	<u>5 235 166</u>
<i>Par habitant</i>	67	75	83
<u>EPARGNE BRUTE</u>	<u>3 975 931</u>	<u>4 457 711</u>	<u>5 046 377</u>
<i>Par habitant</i>	64	71	80
Remboursement du capital de la dette	899 660	767 305	767 305
<u>EPARGNE NETTE</u>	<u>3 076 271</u>	<u>3 690 406</u>	<u>4 279 072</u>
<i>Par habitant</i>	49	59	68

Ratios de la dette :

CAPACITE DE DESENDETTEMENT (= nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait tout son autofinancement disponible).				
	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Encours Dette	13 117 800	10 979 838	10 215 319	9 457 558
Frais financiers nouveaux				
Epargne brute = Recettes réelles - Dépenses réelles fonctionnement	3 254 593	4 157 935	4 542 128	5 046 377
Capacité de désendettement (en nombre d'années)	4,03	2,64	2,25	1,87
<i>Moyenne des groupements à fiscalité propre</i>	<i>4,1</i>	<i>4,0</i>	<i>4,0</i>	<i>4,0</i>
Encours au 01/01				
Annuité de la dette	1 232 736	1 130 392	978 186	1 049 343
Intérêts	265 579	230 732	210 881	242 369
Amortissements	967 157	899 660	767 305	806 974
Taux moyen de la dette (intérêts / Encours)	2,02%	2,10%	2,06%	2,56%
Encours de la dette par habitant :				
Population INSEE	62 315	62 466	62 528	62 826
Encours/population INSEE	211	176	163	151
<i>Moyenne de la strate</i>	<i>265</i>	<i>268</i>	<i>268</i>	<i>268</i>
Annuité de la dette par habitant :	20	18	16	17
DRF	21 158 508	21 556 952	22 278 160	22 467 903
RRF	24 413 101	25 714 887	26 820 288	31 581 311
Taux d'endettement (poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité, se mesure en %, si > 100 %, cela signifie que l'encours de la dette représente plus d'une année de fonctionnement)	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Encours total dette/Recettes réelles de fonctionnement	53,73%	42,70%	38,09%	29,95%
<i>Moyenne de la strate</i>	<i>79,80%</i>	<i>76,10%</i>	<i>76,10%</i>	<i>76,10%</i>

Evolution des recettes fiscales et des dotations :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20260129-290126-DC-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2026
Affichage : 05/02/2026